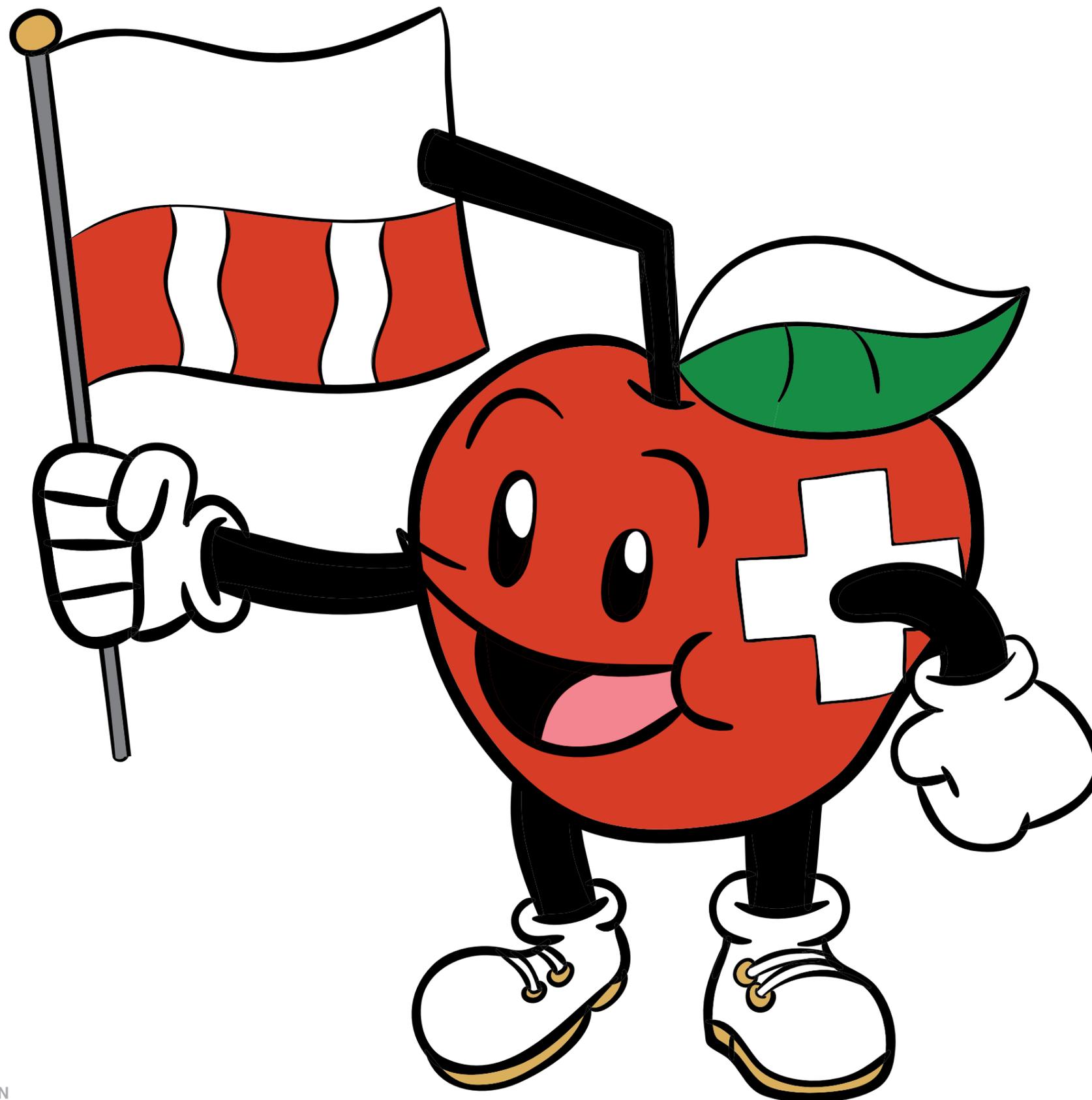


# Livret iconographique de la permanence Info NATU





# Conditions à remplir pour déposer un dossier

**Dès  
1.1.2018**



Uniquement livret  
pour étrangers (permis C)



10 ans sur sol suisse



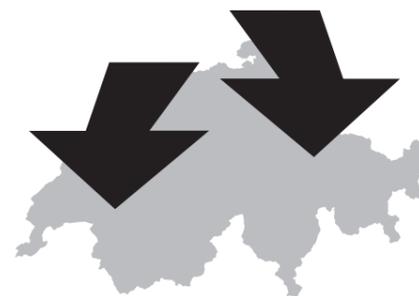
Connaissances certifiées  
en français (A2 écrit, B1 oral)



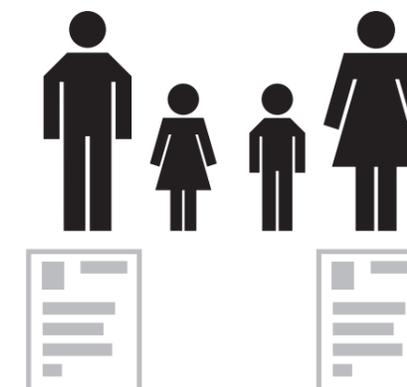
Aucune aide sociale  
3 ans avant la demande



Casier judiciaire vierge



Nouvelle procédure en  
cas de changement de  
commune/canton avant  
la décision de l'autorité  
désignée



Une demande par adulte

# Comment débuter ma procédure de naturalisation



1. Télécharger le formulaire de naturalisation qui correspond à ma situation

[www.vd.ch/naturalisation](http://www.vd.ch/naturalisation)



2. Remplir, imprimer et signer le formulaire



3. Joindre tous les documents demandés

Info passeport de langue: [www.fide-info.ch](http://www.fide-info.ch)  
Plus d'informations: [www.vd.ch/naturalisation](http://www.vd.ch/naturalisation)



4. Envoyer la demande au Service de la population  
Secteur des naturalisations  
Centre de numérisation  
Case postale  
CH—1014 Lausanne

## Les différentes phases de traitement par les autorités



5. Le SPOP débute le rapport d'enquête  
L'autorité cantonale examine:
  - Années de résidence
  - Permis C valable
  - Connaissances linguistiques
  - Aucune aide sociale
  - Casier judiciaire – VOSTRA



6. La Commune de résidence
  - a. Examine:
    - Familiarisation avec les conditions de vie en Suisse
    - Test de connaissances élémentaires
    - Participation à la vie sociale et culturelle
    - Respect de l'ordre public
    - Etc.
  - b. Octroie la bourgeoisie si toutes les conditions sont remplies



7. Canton de Vaud  
Finalise le dossier et octroie le droit de cité vaudois
8. La Confédération  
examine la demande et délivre l'autorisation fédérale



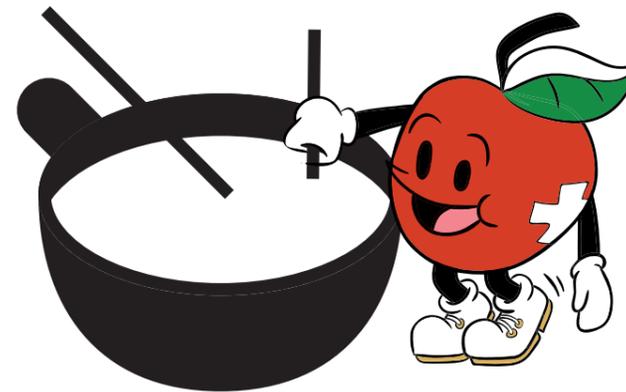
9. Fin de procédure  
Assermentation devant le Conseil d'Etat vaudois et acquisition de la nationalité suisse

# Intégration



## Intégration sociale

- Être intégré(e) dans le monde socioprofessionnel
- Bonnes connaissances de la langue française



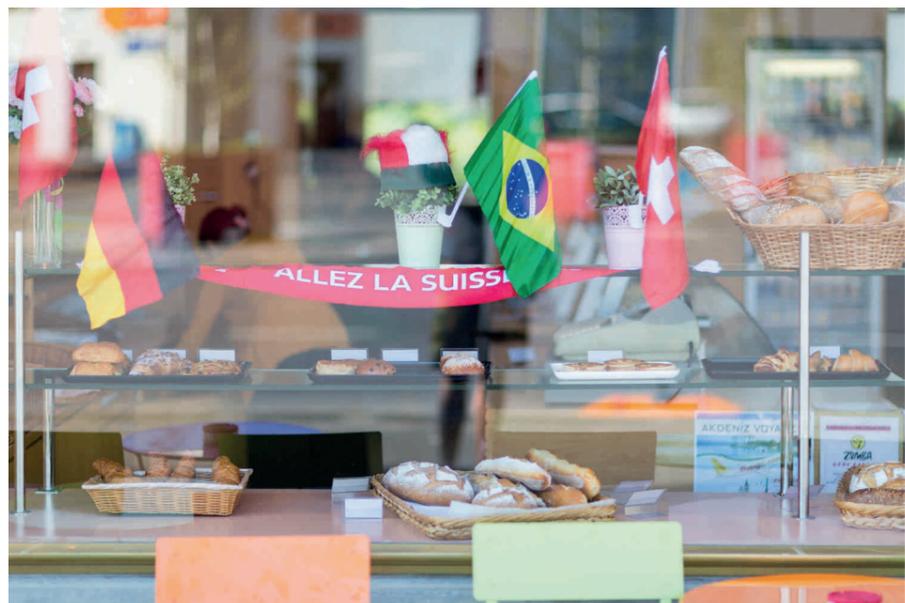
## Intégration culturelle

Mode de vie et usages

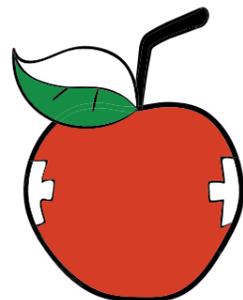
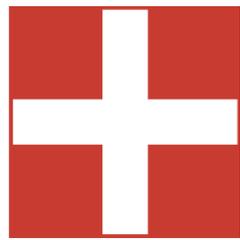


## Respect de l'ordre juridique

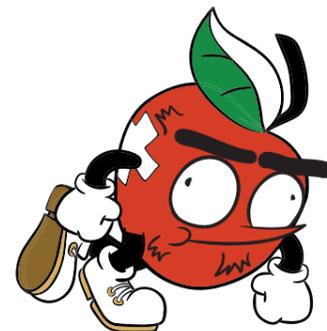
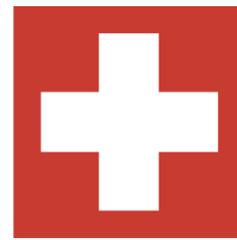
Reconnaissance des institutions démocratiques



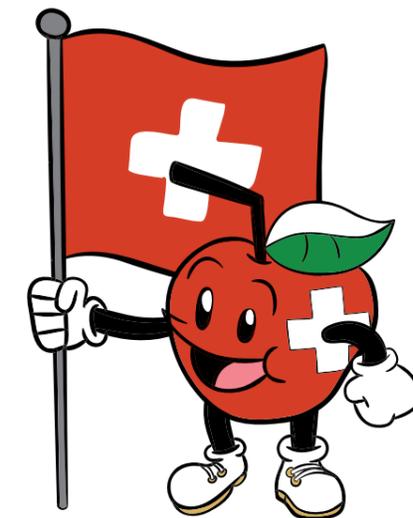
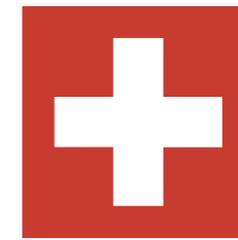
# L'origine du drapeau suisse



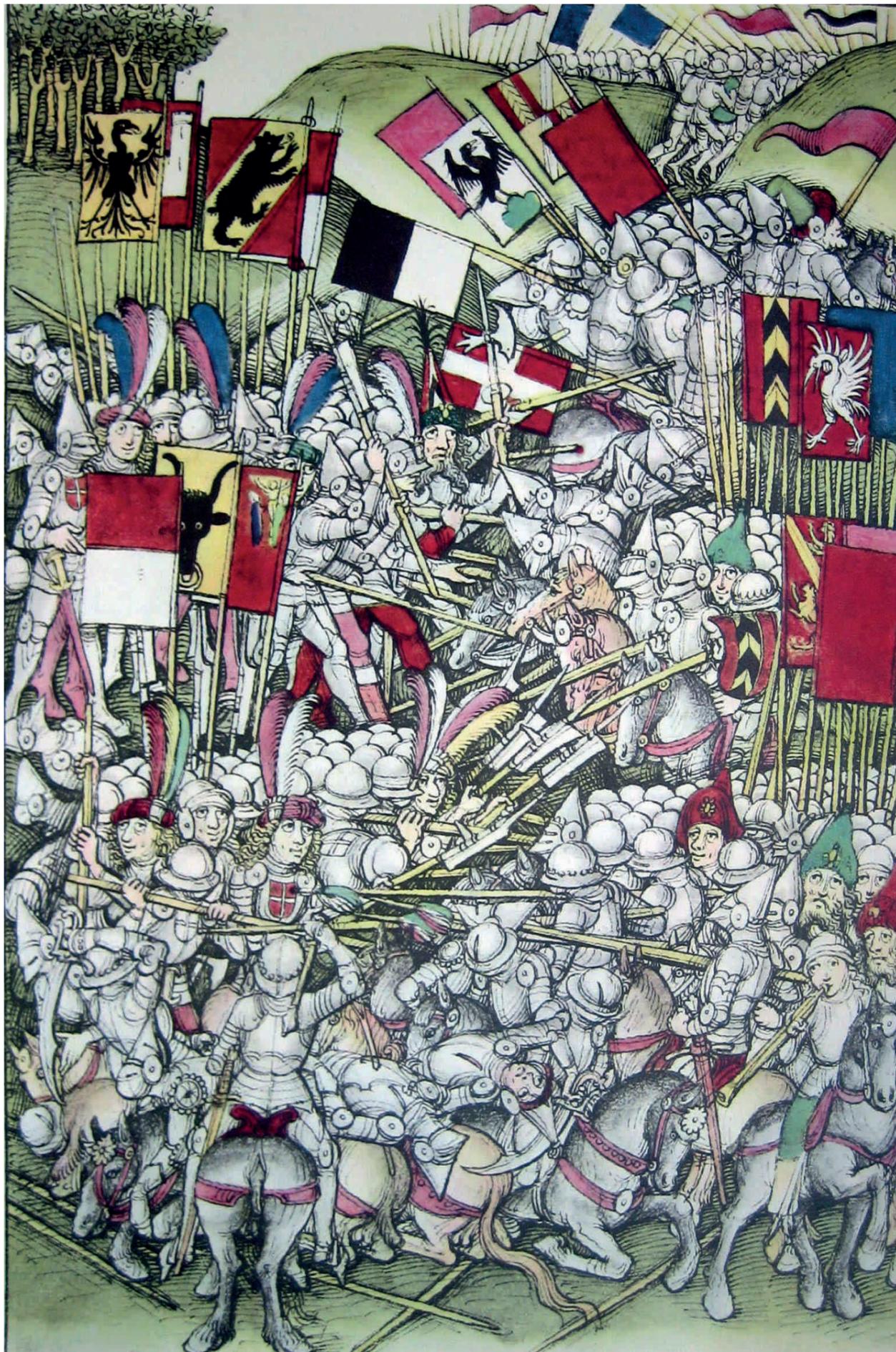
1339 bataille de Laupen, les cantons étaient venus prêter main-forte à Berne qui avait besoin de reconnaître ses alliés. Naissance de la croix sur une bannière, elle était fine et touchait les bords. Ce drapeau était inspiré de celui qu'arboraient les Schwyzois lors de la bataille.



1840 ~ la croix devint l'emblème du drapeau, elle était élargie et carrée.

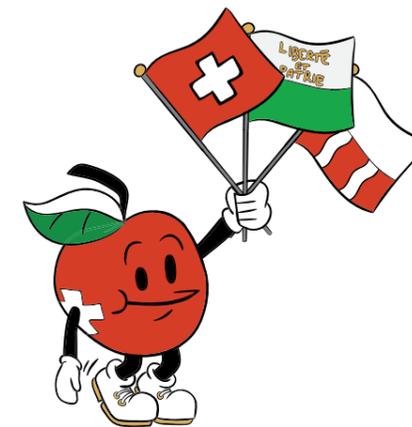


1889 l'Assemblée fédérale apporta de légères modifications à la croix pour qu'elle soit telle qu'elle est aujourd'hui. La devise de la Suisse est «Un pour tous, tous pour un».

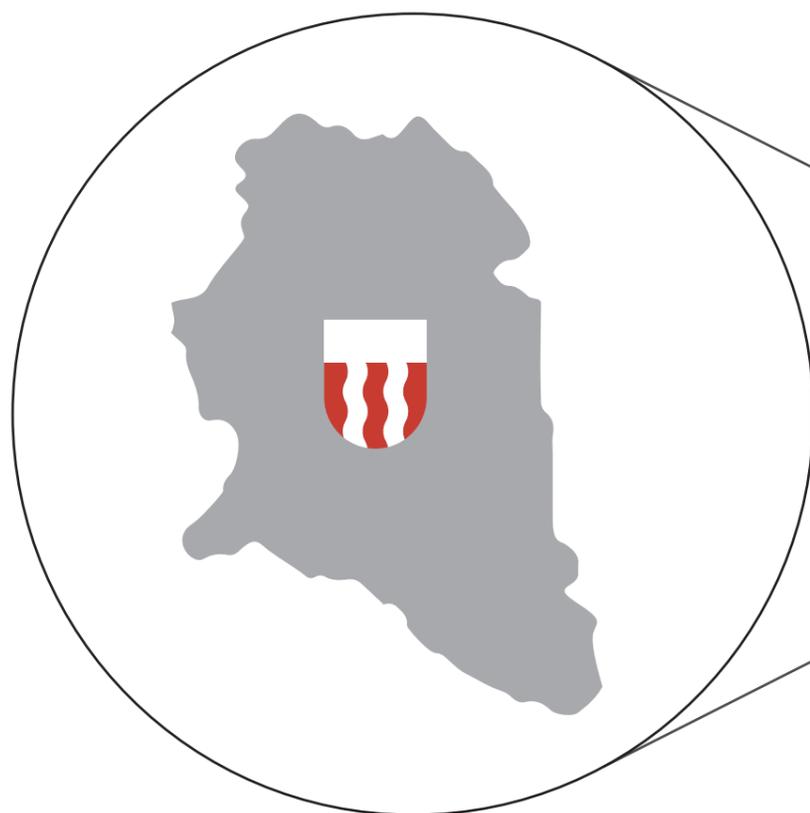


La bataille de Laupen eut lieu le 21 juin 1339. Elle opposa une coalition formée par Louis IV de Bavière contre les Bernois. Ces derniers sortirent vainqueurs près de Bramberg.

# Les 3 niveaux de gestion

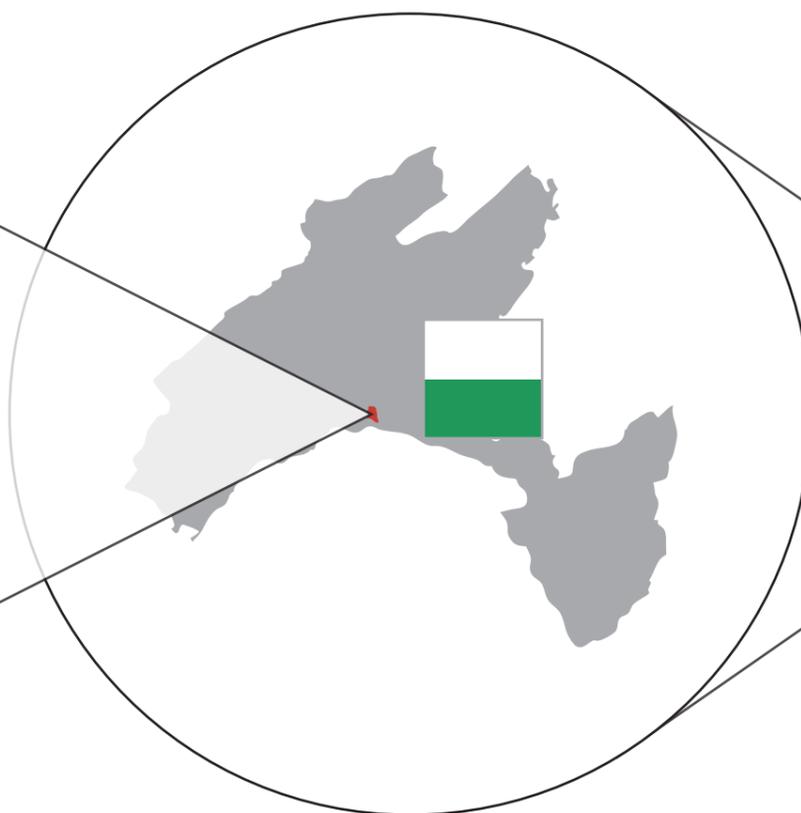


## La Commune de Renens



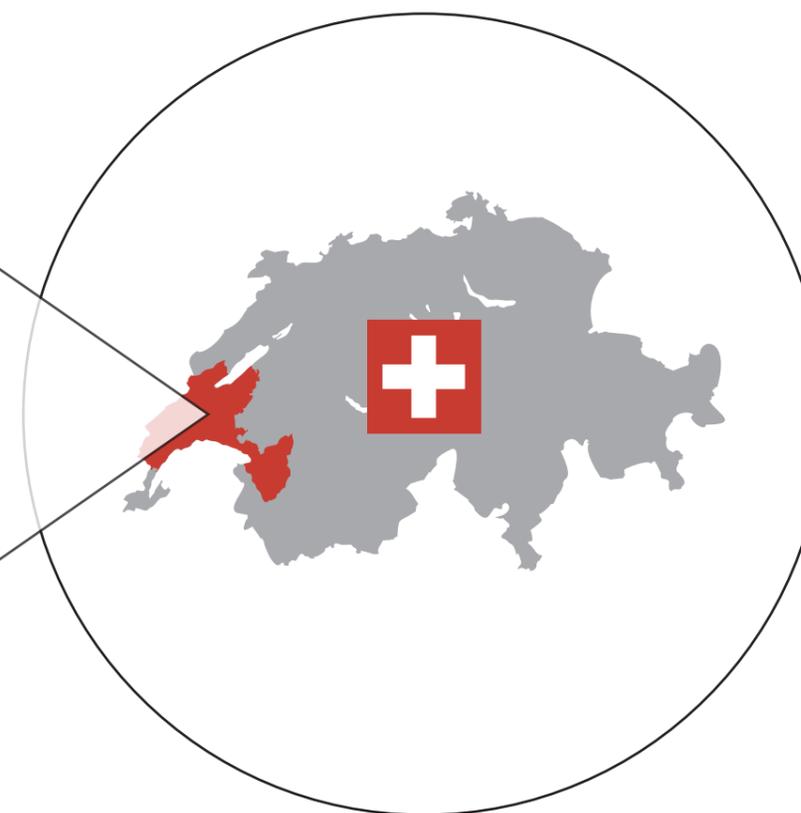
Niveau communal  
Les communes forment l'échelon de base de l'organisation politique.

## Le Canton de Vaud



Niveau cantonal  
Tous les cantons se composent de communes politiques qui se regroupent en districts (niveau intermédiaire communes – canton) ou en arrondissements. Ce sont les unités administratives ou politiques du canton de Vaud.

## La Suisse



Niveau fédéral  
La Suisse est formée de 26 cantons (dont six demi-cantons).  
  
La capitale du pays est Berne.

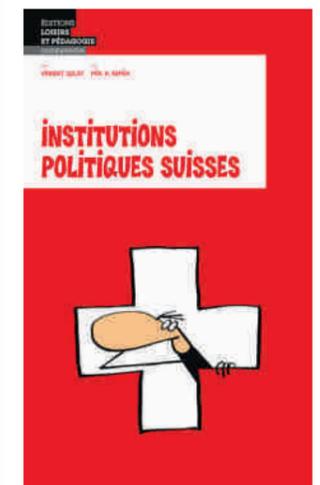
## Répartition des compétences

C'est la Constitution fédérale qui définit la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Les Constitutions cantonales répartissent les tâches entre les cantons et les communes.

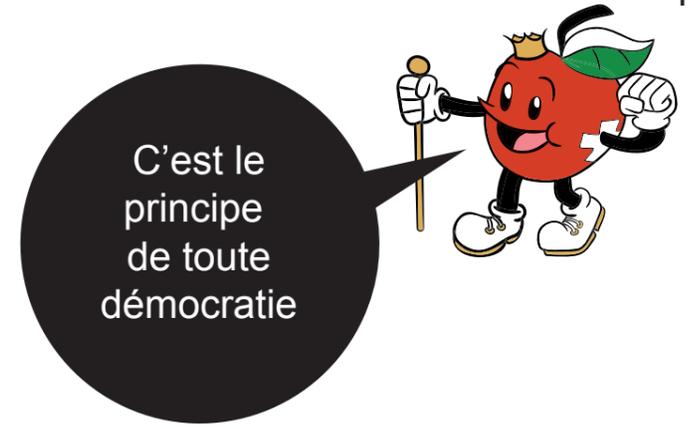
	Confédération	Canton	Commune
Défense	Le Conseil fédéral, divisé en 7 départements, est responsable des tâches dévolues à la Confédération, dont les principales sont: Organisation de l'armée, protection de la population	L'exécutif cantonal, divisé en 5 ou 7 départements, est responsable des tâches confiées au canton, dont les principales sont: Gestion des arsenaux cantonaux	L'exécutif communal, de 3 à 9 membres, est responsable des tâches que le canton lui attribue: —
Affaires étrangères	Relations avec les autres pays	Relations interrégionales	Relations intervilles
Economie	Développement et promotion de l'économie au niveau national, politique agricole	Développement et promotion au niveau cantonal, mise en œuvre de la politique agricole	Promotion économique locale
Finances	Système d'imposition, TVA, douanes, politique monétaire, budget de la Confédération	Organisation des impôts cantonaux et communaux, budget cantonal	Budget communal, détermination du taux d'imposition communal
Transports et communication	Routes nationales, chemins de fer, télécommunications, radio, télévision, poste, énergie, environnement	Aménagement du territoire et travaux publics (routes cantonales)	Services industriels (distribution d'électricité, gestion de l'eau et des déchets), travaux publics (routes communales)
Justice et police	Politique d'asile, organisation de la justice au niveau fédéral	Sécurité publique (organisation de la police cantonale), organisation de la justice cantonale	Police municipale, naturalisation des étrangers
Intérieur	Assurances sociales (AVS, AI, assurance-chômage, assurance-maladie), hautes écoles (universités et écoles polytechniques), formation professionnelle, soutien à la culture	Instruction publique (organisation de l'école), santé publique (organisation des hôpitaux), cultes, soutien à la culture	Ecoles (gestion des établissements), sécurité sociale, soutien à la culture, sports



La répartition des tâches entre la Confédération et les cantons est l'objet de nombreux débats entre les défenseurs du fédéralisme et les partisans de la centralisation (-> p. 45). C'est à cause du fédéralisme (ou grâce à lui) qu'en Suisse, il y a par exemple autant de systèmes scolaires qu'il y a de cantons.

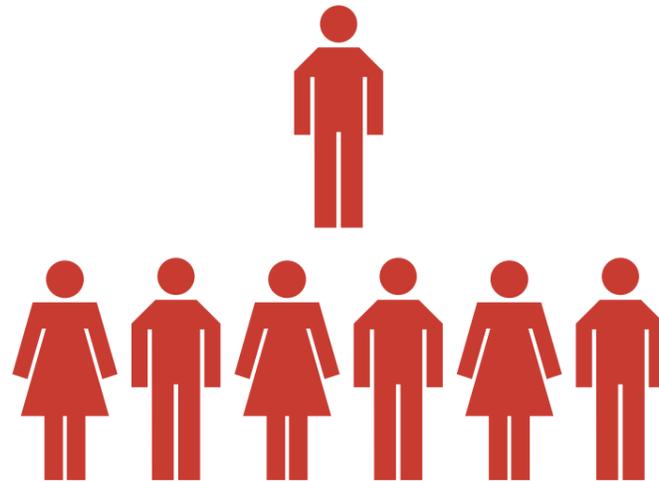


# Les 3 pouvoirs



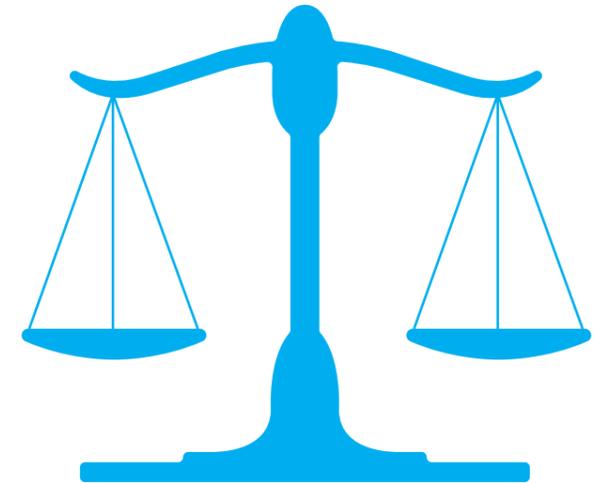
## Législatif

Élabore les lois



## Exécutif

Applique les lois et gouverne

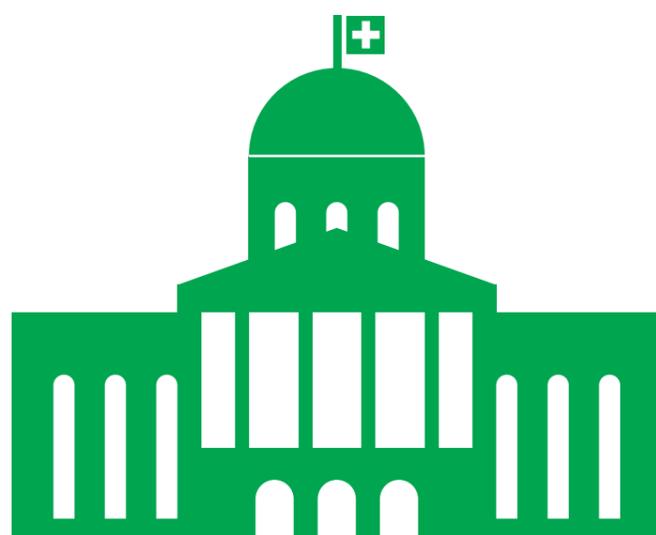


## Judiciaire

Contrôle l'application des lois



Le Palais Fédéral, siège du Parlement, Berne



Fédéral

## Assemblée fédérale (Parlement)

### Conseil National

Représente le peuple

200 conseillers et  
conseillères  
nationaux(ales)

### Conseil des États

Représente les cantons

46 conseillers et  
conseillères aux États,  
2 par canton  
et 1 par ½ canton

Cantonal

### Grand Conseil

150 député(e)s

Communal

### Conseil Communal

80 conseillers  
et conseillères  
communaux(ales)

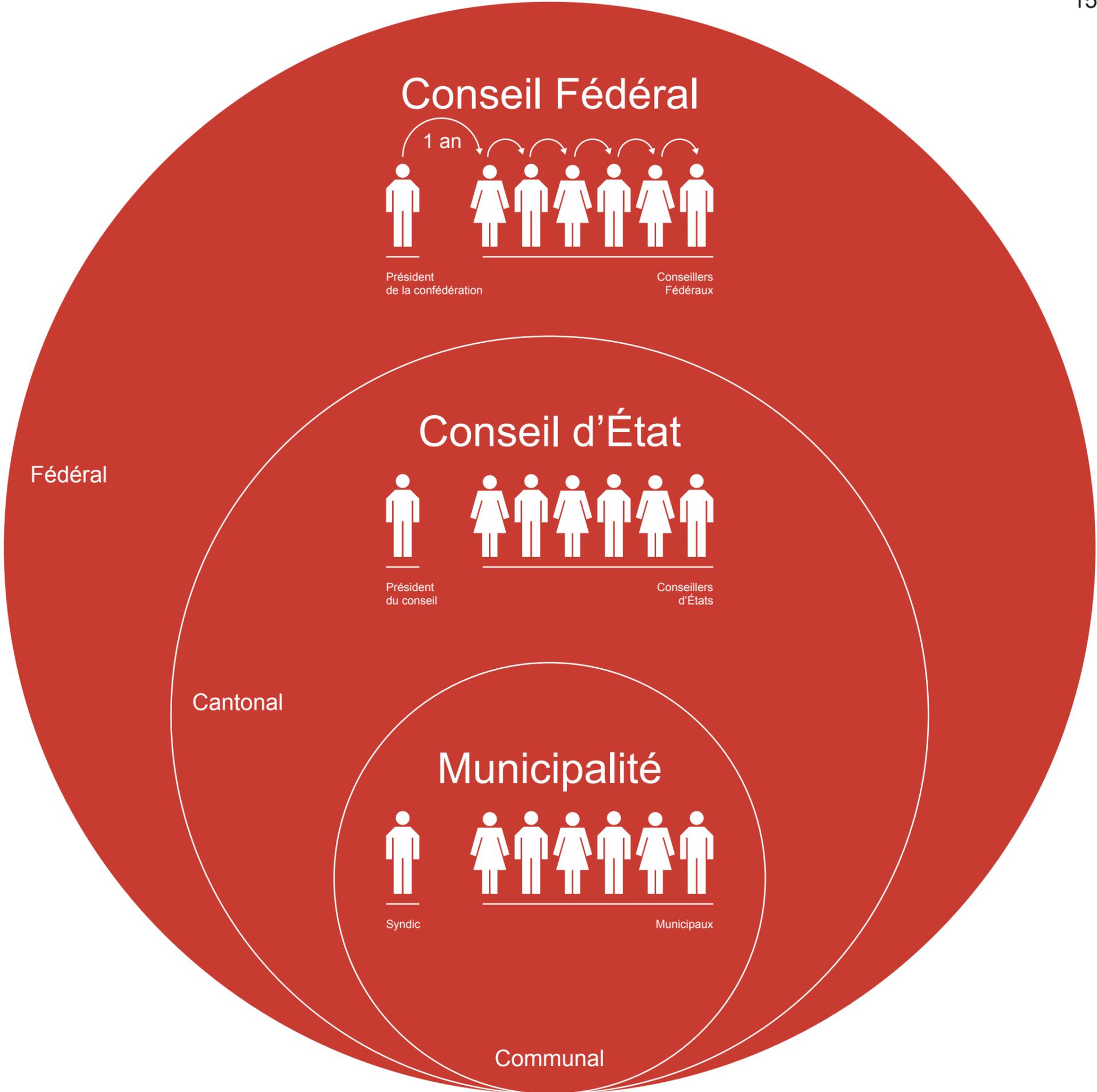


Le nouveau parlement vaudois, inauguré le 14 avril 2017

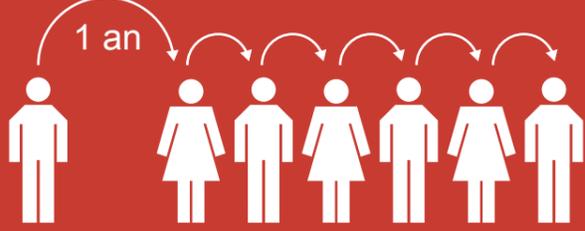


Le Conseil des Etats, Berne

# Exécutif



## Conseil Fédéral



Président de la confédération

Conseillers Fédéraux

## Conseil d'État



Président du conseil

Conseillers d'États

## Municipalité



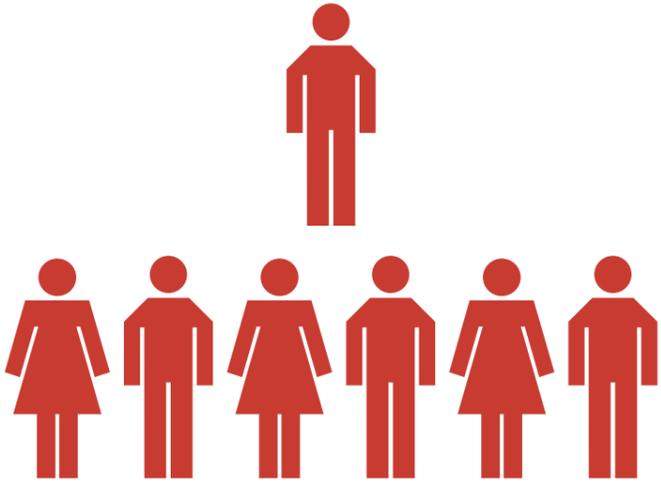
Syndic

Municipaux

Fédéral

Cantonal

Communal





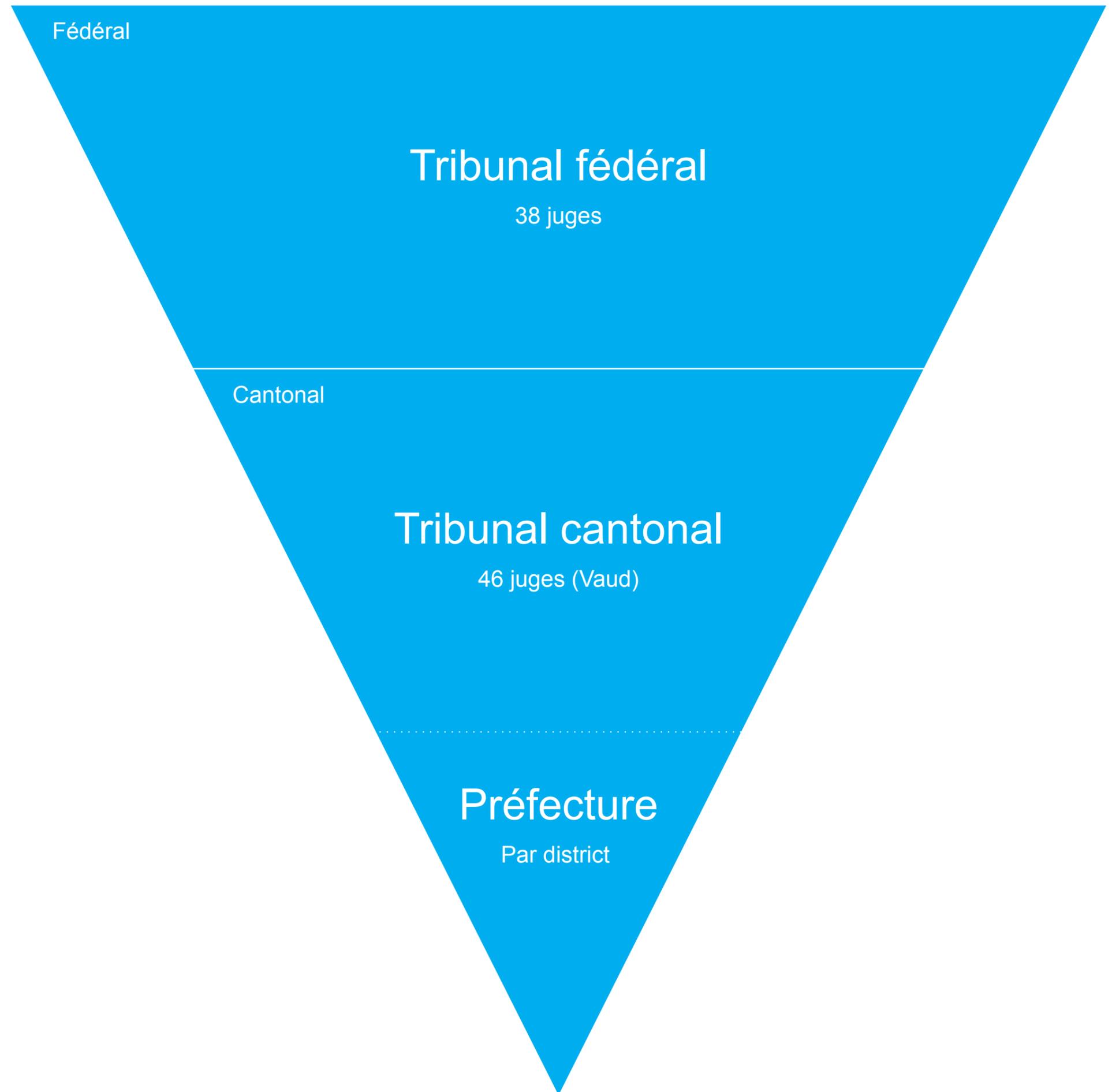
Hôtel de Ville, Renens



Le Conseil d'Etat vaudois, Château St-Maire, Lausanne  
Le château a réouvert ses portes le 14 avril 2018, après 2 ans de travaux



Le Palais Fédéral, Berne





Tribunal des mesures de contrainte et d'application des peines, Renens



Palais de justice, Montbenon, Lausanne



Tribunal pénal fédéral, Bellinzona



Tribunal fédéral des assurances, Lucerne



Tribunal administratif fédéral, St-Gall



Tribunal Cantonal, Lausanne

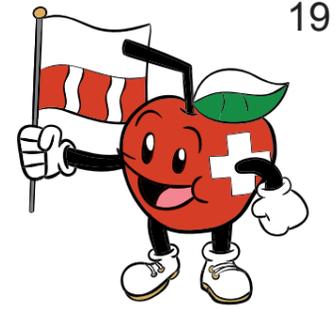


Tribunal Fédéral, Lausanne

# Élection communale

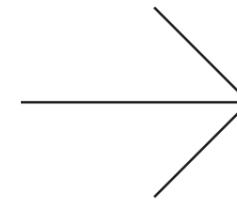
## 1 × / 5 ans

Dans le canton de Vaud:  
2016, 2021, 2026, etc.



### Conseil communal

80 conseillers et conseillères  
communaux(ales)

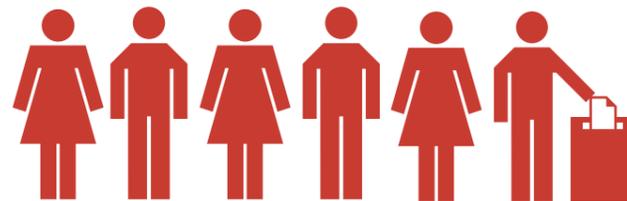


### Président(e) du Conseil

(pour 1 année)



Syndic



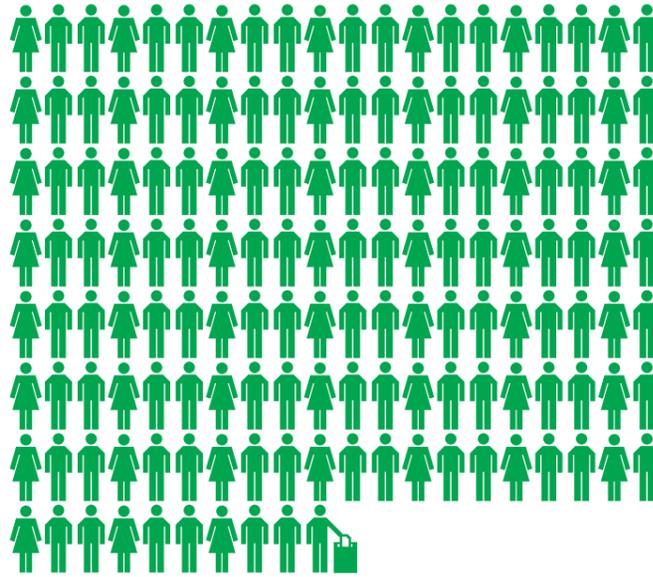
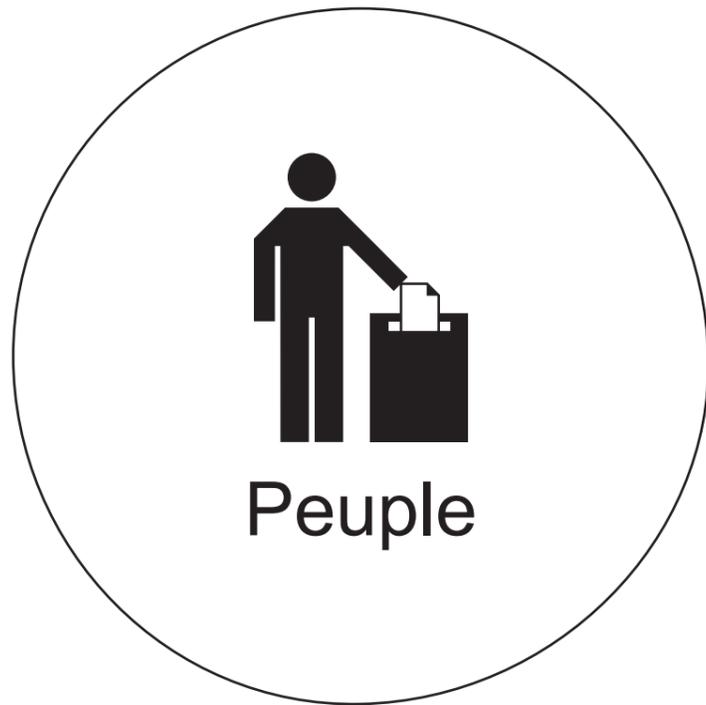
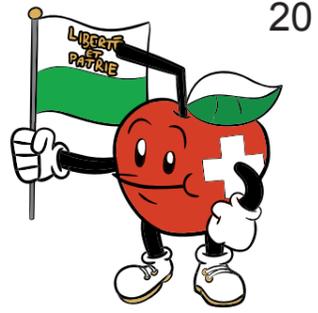
### Municipalité

7 municipaux et municipales (à Renens)

# Élection cantonale

## 1 × / 5 ans

Dans le canton de Vaud:  
2017, 2022, 2027, etc.



Grand conseil

150 députés

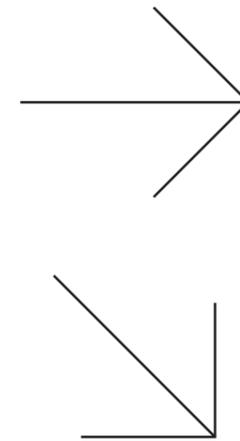


Président du Conseil d'Etat

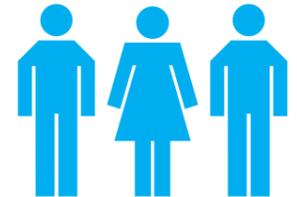


Conseil d'état

7 conseillers et conseillères d'Etat



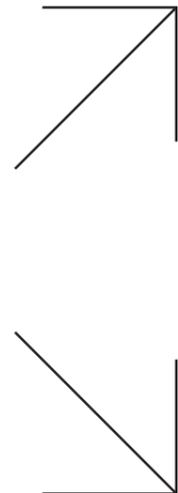
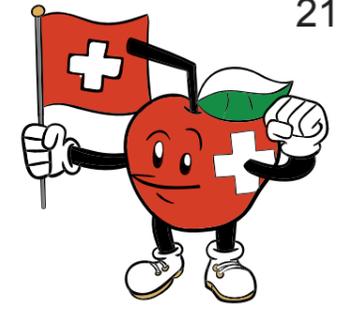
Président(e) du  
Grand Conseil



Juges  
cantonaux

# Élection fédérale

1 × / 4 ans 2015, 2019, 2023, etc.



## Conseil des États

46 conseillers d'Etats



## Conseil National

200 conseillers nationaux

Assemblée Fédérale

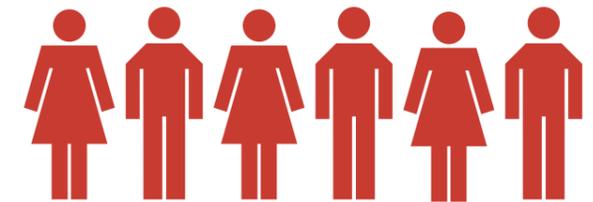


## Général

en cas de guerre uniquement

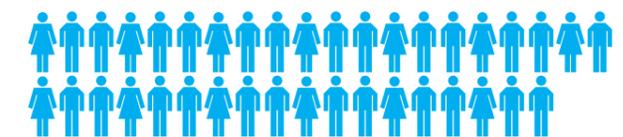


Président(e) de la confédération,  
1 x par année, ordre d'ancienneté



## Conseil Fédéral

7 conseillers fédéraux



## Tribunal Fédéral

38 juges fédéraux



De gauche à droite:  
Didier Divorine (Bâtiments, Domaines, Logement, Cultes), Karine Clerc (Enfance - Cohésion sociale), Tinetta Maystre (Urbanisme, Travaux), Jean-François Clément — Syndic (Administration générale, Finances, Ressources humaines), Myriam Romano-Malagrifa (Culture, Jeunesse, Affaires scolaires, Sport), Olivier Golaz (Informatique, Population, Sécurité publique), Patricia Zurcher Maquignaz (Gestion urbaine, Développement durable) et Michel Veyre (secrétaire municipal)



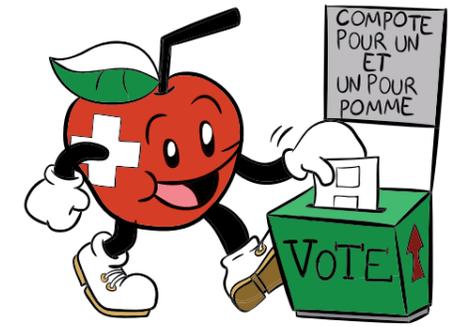
Les Membres du Conseil d'Etat en 2019 (de gauche à droite):  
Béatrice Métraux, Département des institutions et de la sécurité (DIS)  
Jacqueline de Quattro, Département du territoire et de l'environnement (DTE)  
Pierre-Yves Maillard, Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)  
Nuria Gorrite, Département des infrastructures et des ressources humaines, présidente du Conseil d'État (DIRH)  
Pascal Broulis, Département des finances et des relations extérieures, vice-président de 2018-2019 (DFIRE)  
Philippe Leuba, Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS)  
Cesla Amarelle, Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)



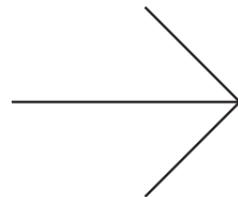
Les 7 conseillers fédéraux en 2019 (de gauche à droite):  
Walter Thurnherr, chancelier de la Confédération, chef de l'état-major du Conseil fédéral  
Viola Amherd, Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports  
Simonetta Sommaruga, Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication  
Guy Parmelin, Département de l'économie, de la formation et de la recherche  
Ueli Maurer, Département fédéral des finances depuis 2016, Président de la Confédération  
Ignazio Cassis, Département fédéral des affaires étrangères  
Alain Berset, Département fédéral de l'intérieur  
Karin Keller-Sutter, Département fédéral de justice et police

# Votations communales

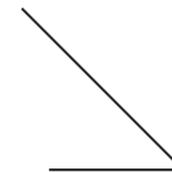
(par le peuple suisse et étranger à partir de 18 ans)



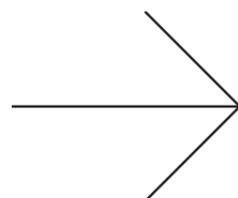
INITIATIVE  
POPULAIRE  
  
1/5 des électeurs



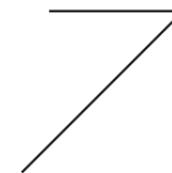
Rédiger un texte créant  
ou modifiant un article ou  
le règlement communal



RÉFÉRENDUM  
  
1/5 des électeurs

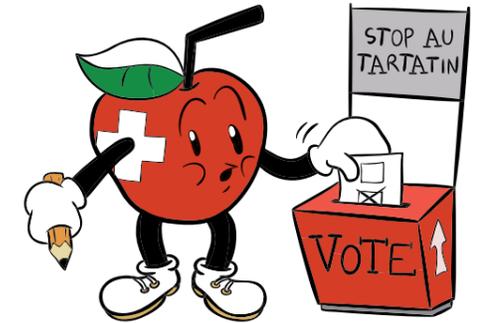


S'opposer à une décision  
du Conseil Communal

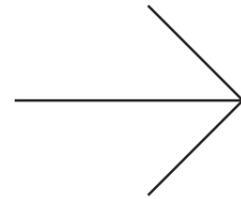


# Votations cantonales

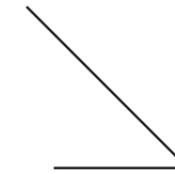
(à partir de 18 ans)



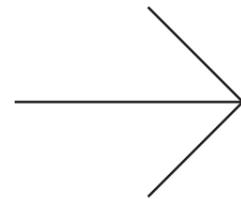
RÉFÉRENDUM  
OBLIGATOIRE



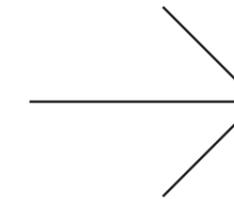
Rédiger un texte créant  
ou modifiant un article ou  
la constitution vaudoise



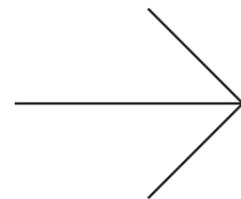
INITIATIVE  
POPULAIRE  
  
12'000 signatures  
4 mois



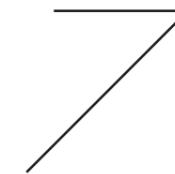
Proposition de loi par  
l'initiative populaire



RÉFÉRENDUM  
  
40 jours

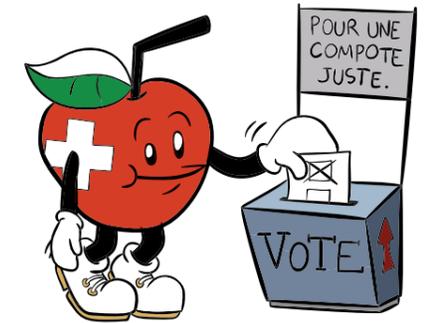


S'opposer à une loi  
ou un décret voté par  
le Grand Conseil

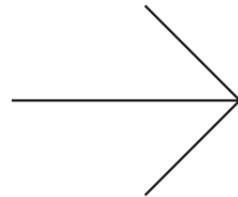


# Votations fédérales

(à partir de 18 ans)



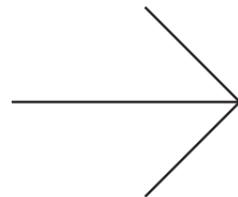
RÉFÉRENDUM  
OBLIGATOIRE



Les révisions de la constitution sont obligatoirement soumises au vote populaire

INITIATIVE  
POPULAIRE

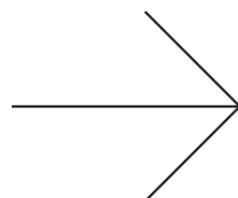
100'000 signatures  
18 mois



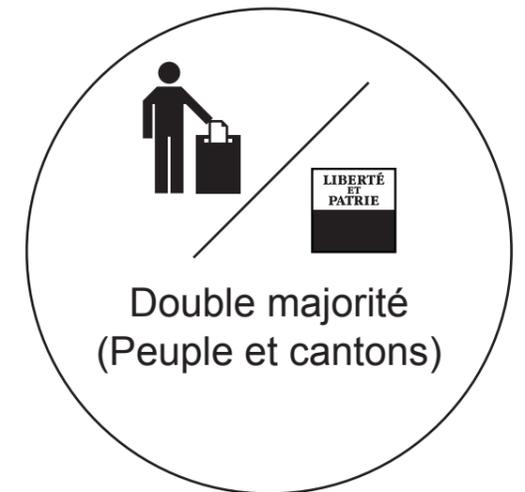
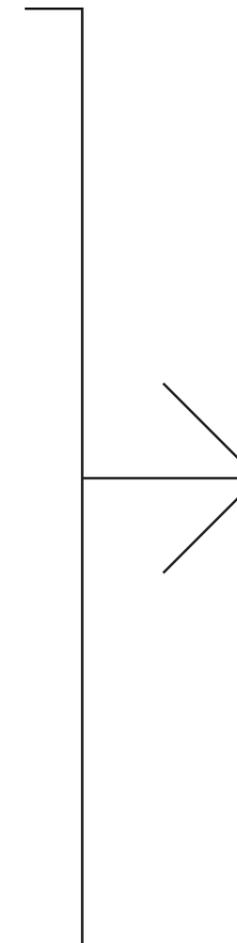
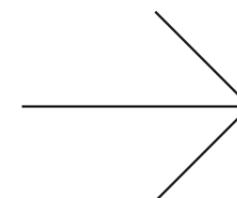
Rédiger un texte créant ou modifiant un article ou la constitution

RÉFÉRENDUM  
FACULTATIF  
(en cas d'opposition à un nouveau texte de loi)

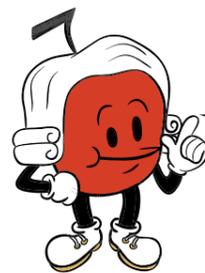
50'000 signatures  
100 jours



Demander une votation sur une décision du Parlement



# La Constitution



C'est la loi des lois! Elle regroupe les droits fondamentaux



GOUVERNÉ(E)S

- Leurs égalités devant la loi
- La garantie de leurs libertés
- La soumission au service militaire



GOUVERNANT(E)S

- Leurs pouvoirs exacts
- La nature des impôts qu'ils peuvent prélever
- Les règles démocratiques et juridiques à respecter
- Leur obligation de respecter les règles démocratiques et juridiques
- Leur obligation d'assurer l'ordre public et la défense du territoire

## DROITS INDIVIDUELS

- De vote
- D'élection
- D'éligibilité

## DROITS COLLECTIFS

- Populaires
- De pétition
- D'association
- Économiques
- Sociaux

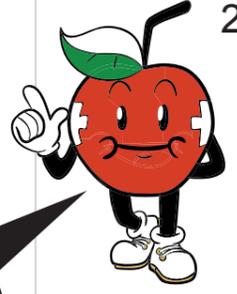
## DEVOIRS

- Militaire
- Fiscal
- Civique

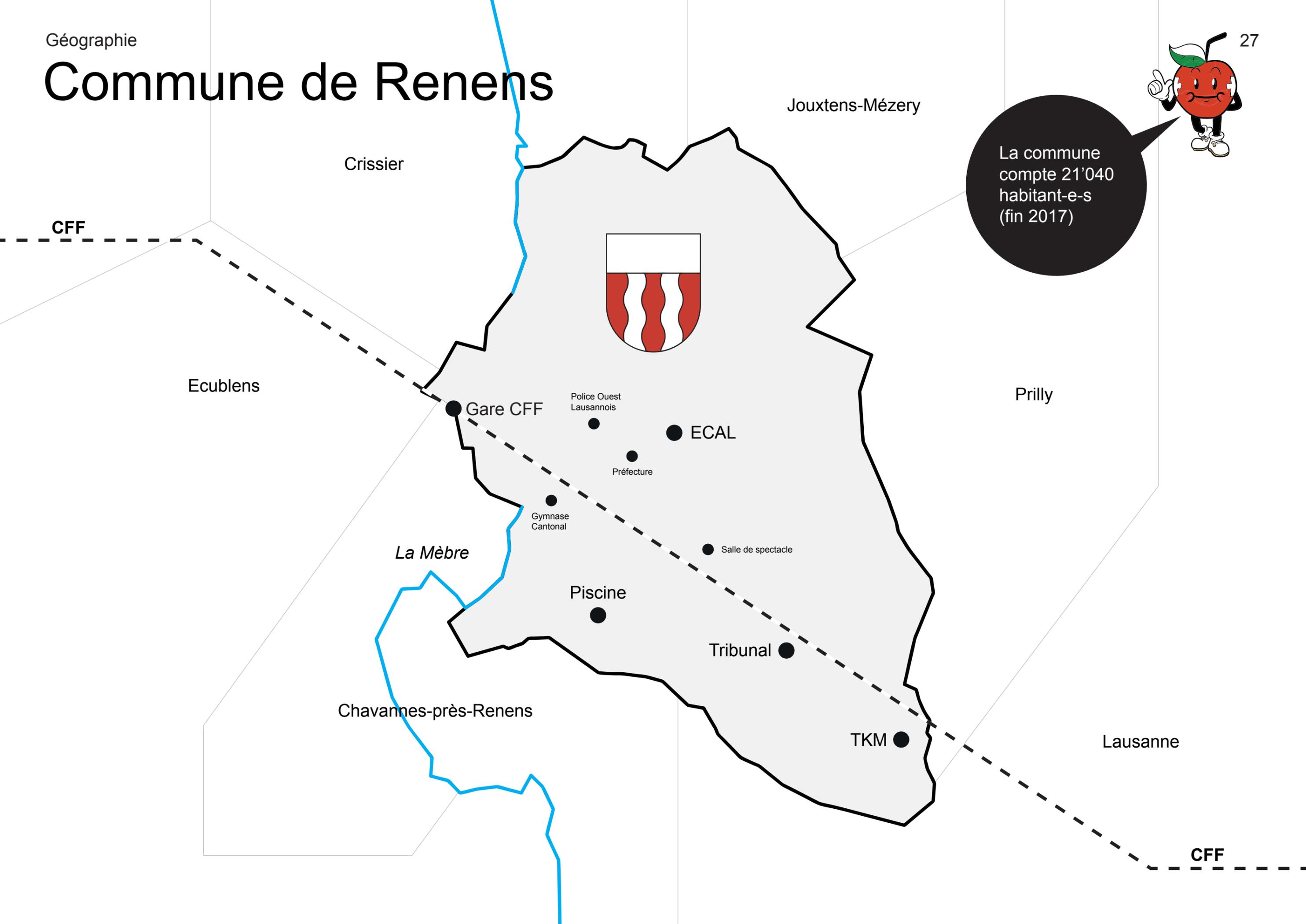
## LIBERTÉS

- Personnelle
- De conscience
- D'établissement

# Commune de Renens



La commune compte 21'040 habitant-e-s (fin 2017)



CFF

Ecublens

Crissier

Jouxens-Mézery

Prilly

*La Mère*

Gare CFF

Police Ouest  
Lausannoise

ECAL

Préfecture

Gymnase  
Cantonal

Salle de spectacle

Piscine

Tribunal

Chavannes-près-Renens

TKM

Lausanne

CFF



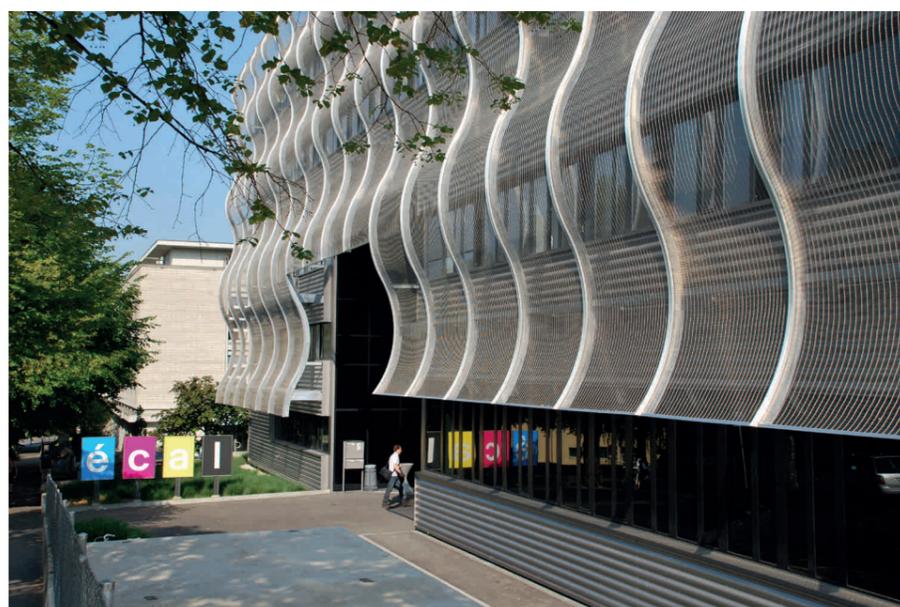
La Mèbre



Place du Marché



Place du Marché



ECAL, école d'art de Lausanne

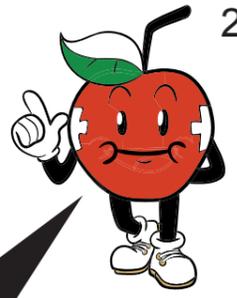


Etang de la Broye

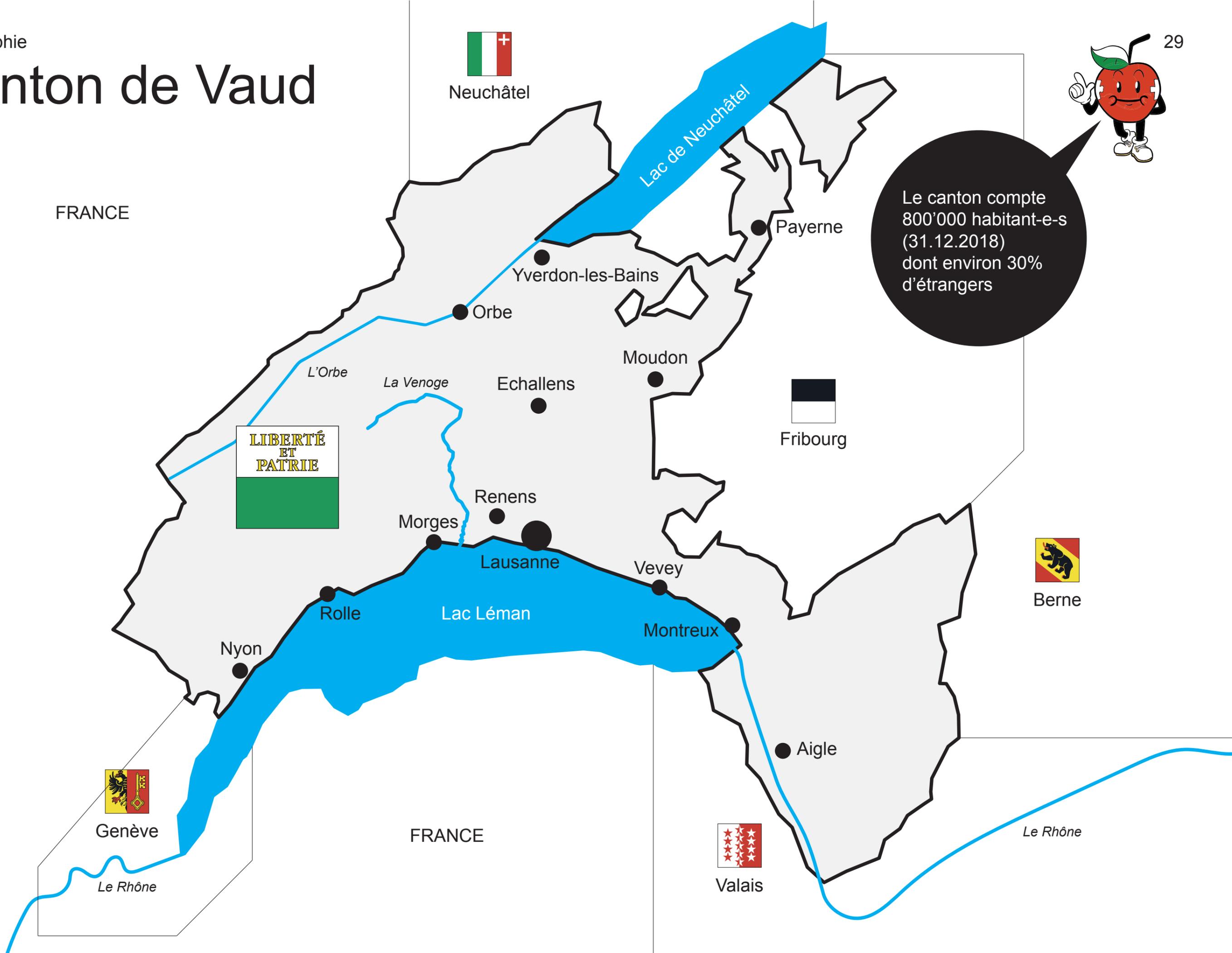


Hôtel de Ville, Renens

# Canton de Vaud



Le canton compte 800'000 habitant-e-s (31.12.2018) dont environ 30% d'étrangers





Le château de Chillon qui se trouve au bord du lac Léman



Le sommet des Diablerets, plus haut sommet du canton de Vaud, culmine à 3209.7 mètres

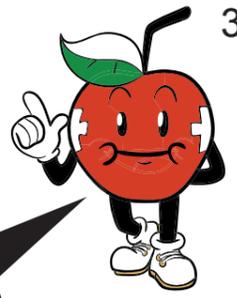


Le lac Léman



Le Lavaux, classé en 2007 au patrimoine mondial de l'UNESCO

# Les 26 Cantons

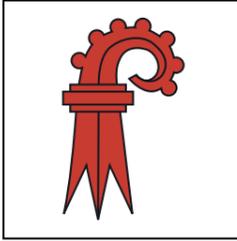
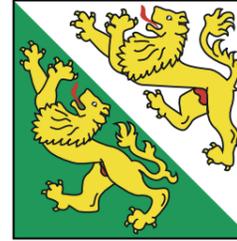
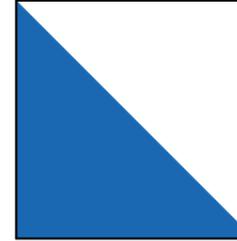
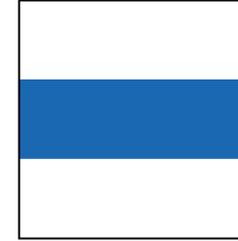
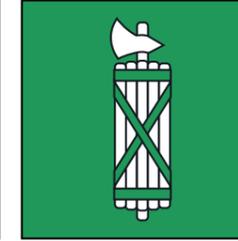
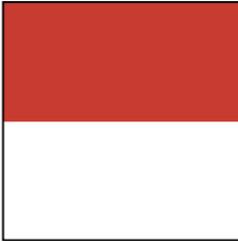
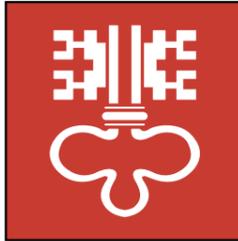
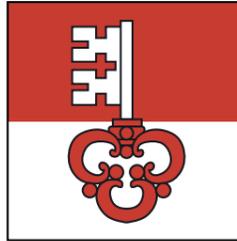
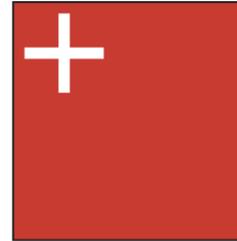
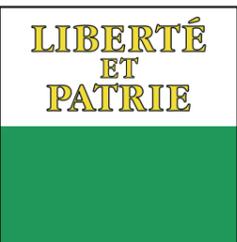
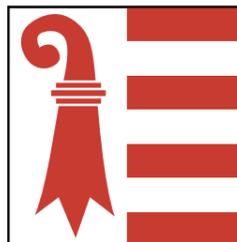
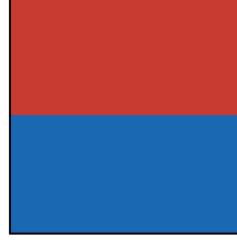
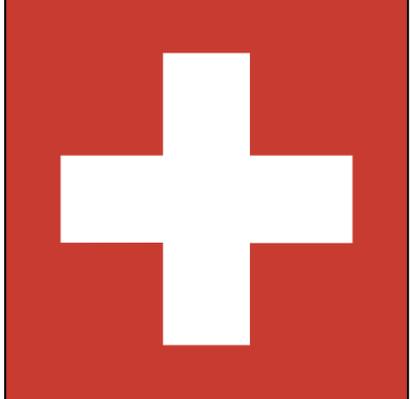


La Suisse compte environ 8 millions d'habitants



-  Canton
-  Demi-Canton

# Les 26 Cantons (date d'entrée dans la Confédération)

Cantons germanophones										Bâle-Ville (1501)	Bâle-Campagne (1501)	Uri (1291)	Appenzell Rhodes-Intérieures (1513)	Appenzell Rhodes-Extérieures (1513)	Thurgovie (1803)	Zurich (1351)	Zoug (1352)	Saint-Gall (1803)
									Glaris (1352)	Argovie (1803)	Soleure (1481)	Nidwald (1291)	Obwald (1291)	Lucerne (1332)	Schwytz (1291)	Schaffhouse (1501)		
	Cantons bilingues				Canton trilingue		Valais (1815)	Fribourg (1481)	Berne (1353)	Grisons (1803)								
		Cantons francophones						Canton Italoophone		Vaud (1803)	Jura (1979)	Genève (1815)	Neuchâtel (1815)	Tessin (1803)				
										Suisse								

# La Suisse géophysique

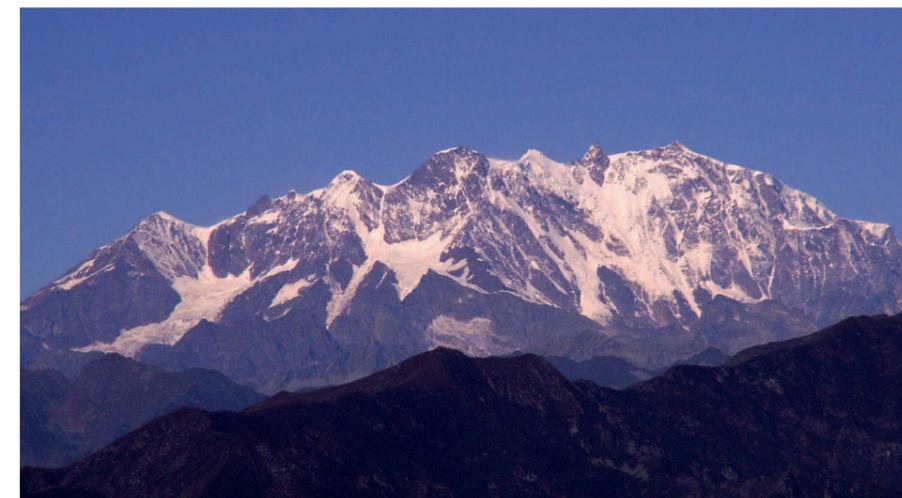




Les chutes du Rhin, Schaffhouse



Le lac des 4 cantons, Lucerne



Le Mont Rose, dont le plus haut point est la Pointe Dufour qui culmine à 4634 mètres, Valais

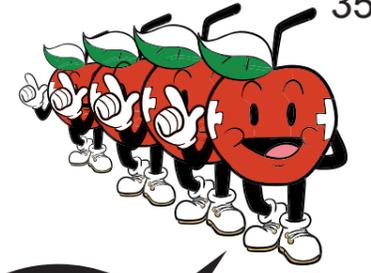


Le glacier du Rhône, Valais

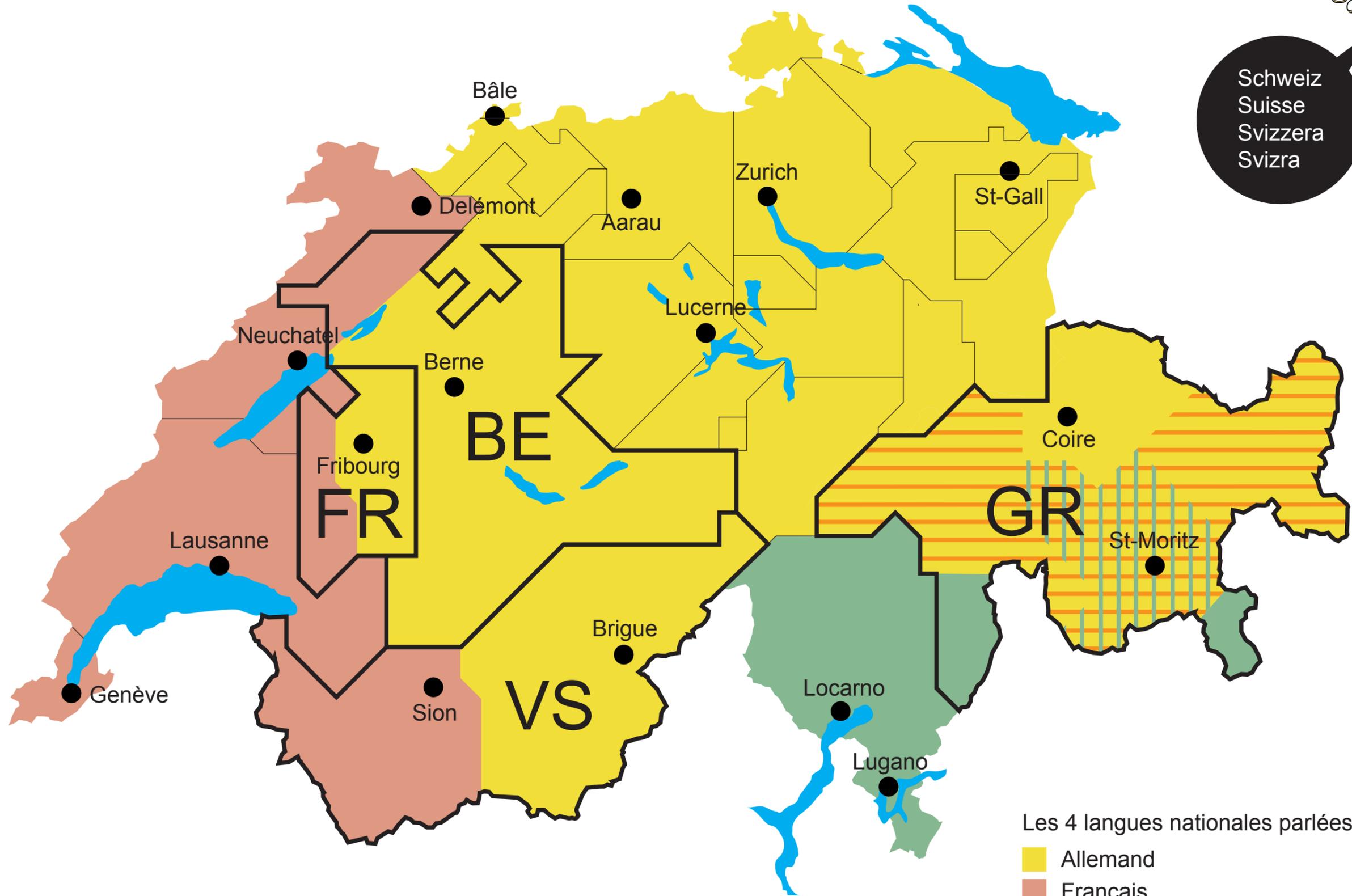


Le Cervin, Valais

# La Suisse linguistique



Schweiz  
Suisse  
Svizzera  
Svizra



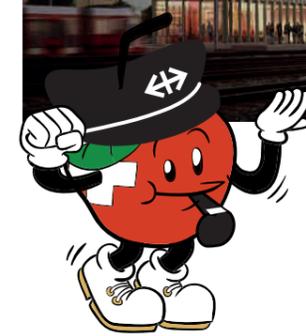
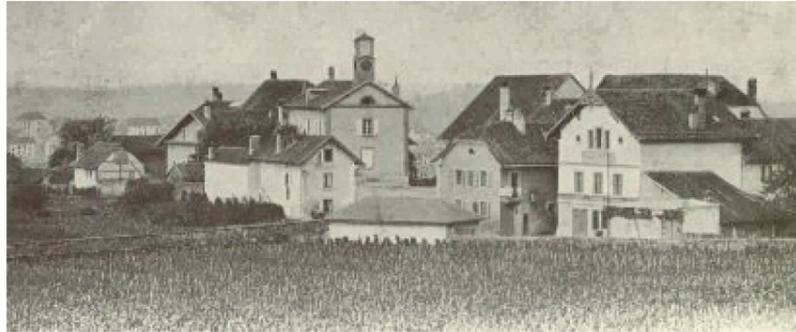
Les 4 langues nationales parlées en Suisse

- Allemand
- Français
- Italien
- Romanche

Les nouveaux billets suisses et la monnaie à l'effigie d'Helvetia



# Renens



**1000**  
Première trace de Renens

**1800**  
Renens n'est encore qu'un village

**1875**  
Décision de de la construction d'une gare à Renens

**1<sup>er</sup> juillet 1876**  
Ouverture de la gare de Renens

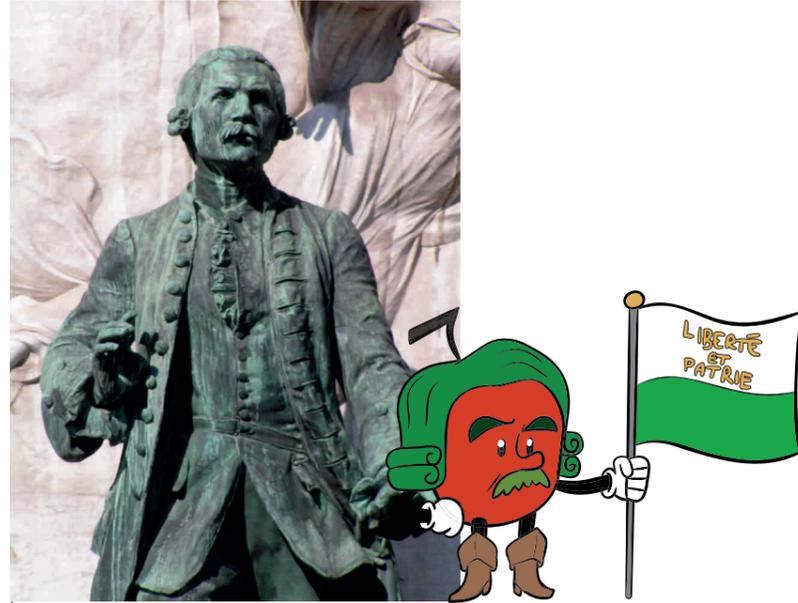
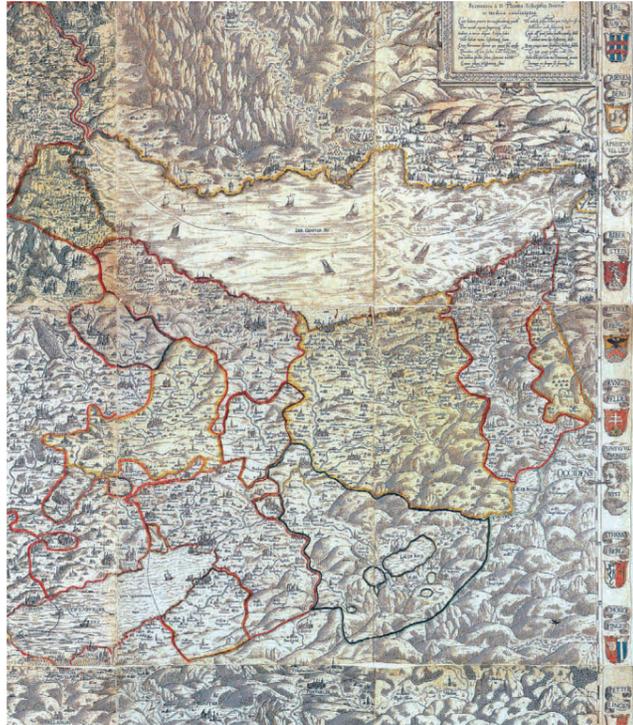
**1903**  
Réseau des chemins de fer racheté par la Confédération

**1903**  
Construction du tramway Pully-Lausanne à Renens

**1920**  
Refus de Lausanne de fusionner avec Renens

**2020**  
Nouvelle gare de Renens

# Vaud



**1207-1536**  
Le pays de Vaud fait partie de la Savoie

**1170-1235**  
La construction de la cathédrale de Lausanne

**1536**  
Le pays de Vaud devient officiellement protestant

**1536-1798**  
Au XVIème siècle le pays de Vaud est occupé par les bernois

**1723**  
Mort du major Davel (décapité), patriote vaudois qui voulait libérer le pays de Vaud de l'emprise de Berne

**24 janvier 1798**  
Révolution vaudoise (indépendance vis-à-vis de Berne)

**14 avril 1803**  
Entrée du Canton dans la Confédération

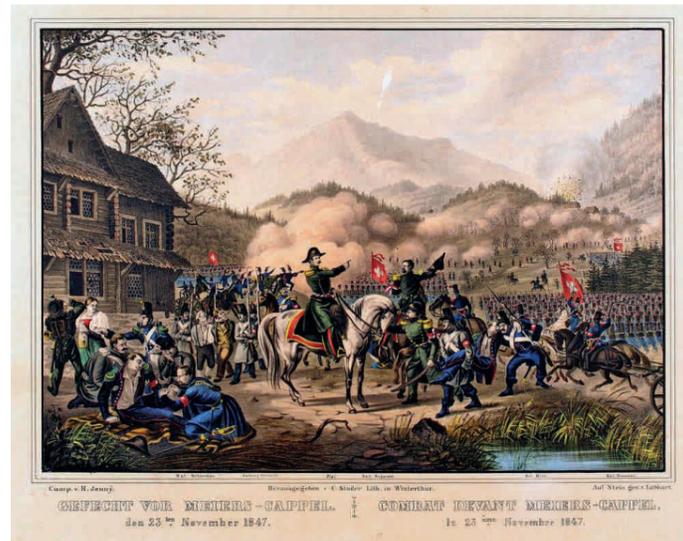
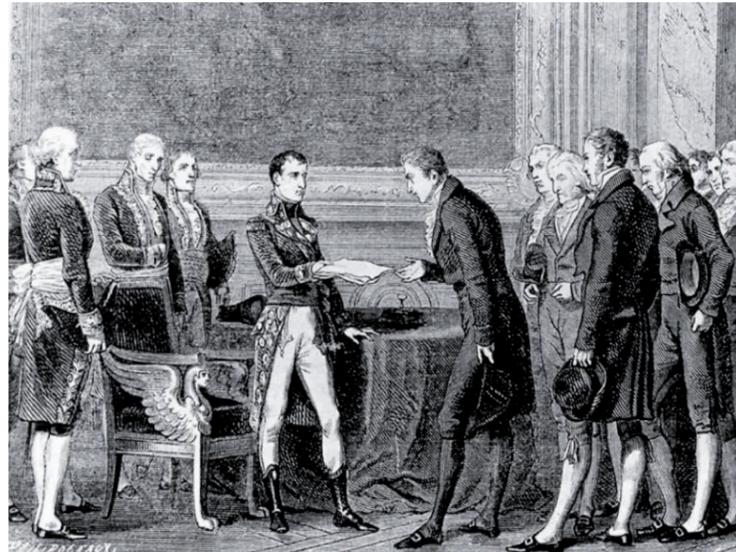
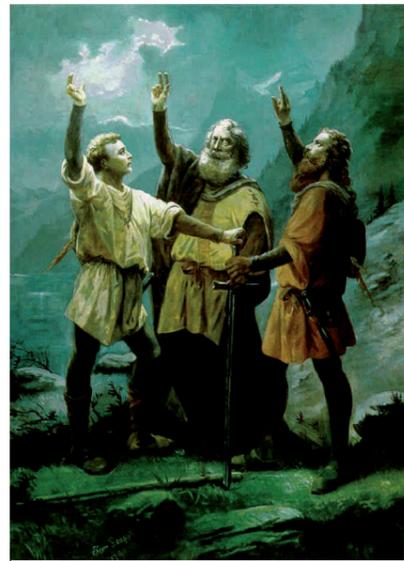
**1<sup>er</sup> mars 1885**  
La constitution vaudoise

**1959**  
Vaud, 1<sup>er</sup> canton de Suisse à accorder le droit de vote aux femmes

**1964**  
Exposition nationale à Lausanne

**14 avril 2003**  
Droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers et les étrangères. Nouvelle constitution vaudoise (encore en vigueur aujourd'hui)

# La Suisse



**1291**  
La Suisse  
des 3  
cantons

**1798**  
Les armées  
françaises  
envahissent  
la Suisse

**1803**  
L'acte de  
Médiation  
de Bonaparte  
réforme la  
Confédération

**Novembre 1847**  
Guerre du Sonderbund,  
guerre civile entre cantons  
conservateurs et cantons  
progressistes, favorise la  
création de la Suisse  
moderne

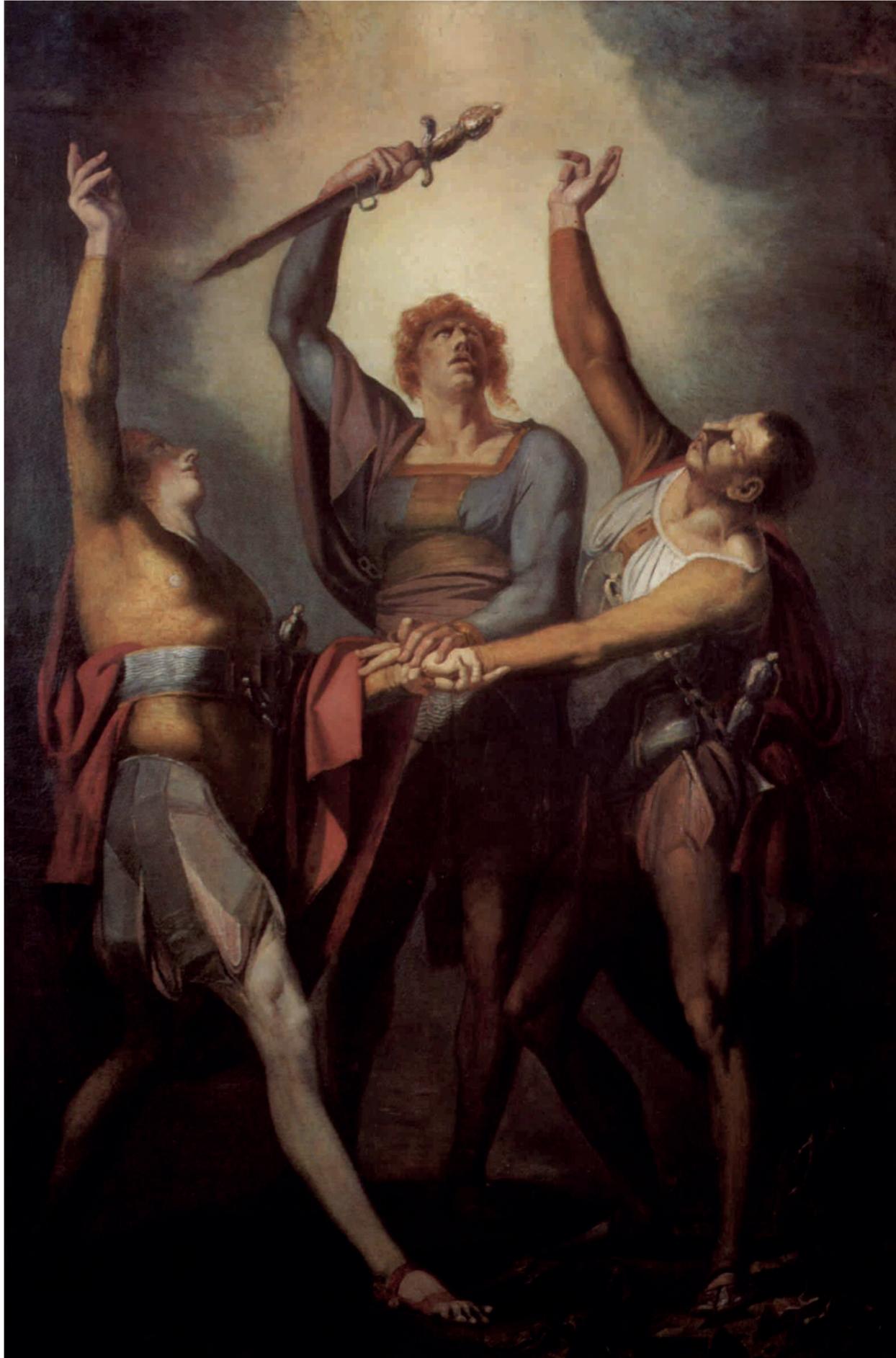
**1848**  
Première constitution,  
fait de la Suisse un  
Etat fédératif

**1971**  
Droit de vote  
pour les femmes  
suisses

**1<sup>er</sup> janvier 1979**  
Création du  
canton du Jura,  
26<sup>e</sup> canton  
de la Suisse

**18 avril 1999**  
Acceptation  
de la dernière  
constitution en  
date et toujours  
en vigueur

**2002**  
La Suisse  
devient membre  
de l'ONU



Un pacte fédéral proclamant l'alliance perpétuelle des trois communautés de Uri, Schwytz et Nidwald a bien été signé en 1291 mais il ne fut redécouvert que des siècles plus tard. Avant que ce pacte fédéral ne soit choisi comme pacte fondateur, le Serment du Grütli, situé en 1307, a longtemps joué ce rôle. Il est aujourd'hui considéré comme une légende.

Tel que le raconte la légende, il se déroula sur la prairie du Grütli, qui domine le lac des Quatre-Cantons, et rassembla les hommes libres des vallées d'**Uri**, de **Schwytz** et d'**Unterwald**, notamment représentés par les trois Confédérés Arnold de Melchtal, Walter Fürst et Werner Stauffacher.

Cet accord entre trois communautés situées dans ce qui forme de nos jours la Suisse primitive, a été considéré depuis le 19<sup>e</sup> siècle comme l'acte fondateur de la Confédération suisse et reste de nos jours un élément important de l'imaginaire populaire. Il est fêté le 1<sup>er</sup> août, Fête nationale.

# Suisse



Henri Guisan, général de l'armée suisse durant la seconde Guerre mondiale



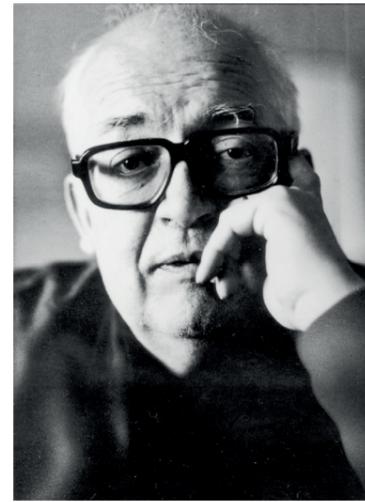
Cor des Alpes, instrument de musique



Pierre Viret, principal réformateur vaudois



Heidi est un personnage mythique de la Suisse créé par Johanna Spyri en 1880



Friedrich Dürrenmatt, écrivain



Statue de Guillaume Tell (à Aarau), personnage légendaire, il s'est battu contre des seigneurs étrangers. Souvent représenté avec une arbalète et une pomme



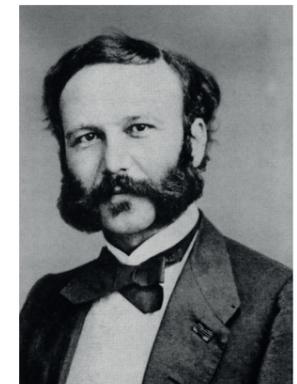
Garde suisse, son rôle est de protéger le pape



Jean-Luc Godard, cinéaste



Madame de Staël (1766-1817), femme politique d'origine valdo-genevoise et française, a habité au château de Coppet



Henri Dunant, fondateur de la Croix Rouge et prix Nobel



Roger Federer, tennisman



Fosse aux ours, Berne



Carnaval de Bâle



La lutte, sport national suisse

# Femmes célèbres



**S. Corinna Bille** (Lausanne, 1912 – Sierre, 1979), est une écrivaine; de son vrai prénom Stéphanie, elle adopte celui de Corinna en hommage à Corin le village natal de sa mère. En 1939, après un séjour à Paris, elle publie son premier recueil de poèmes et son premier roman en 1944, qui seront suivis par «Le Sabot de Vénus» et plusieurs recueils de nouvelles. Elle reçoit de nombreux prix (Schiller en 1974, Goncourt en 1975 pour «La Demoiselle sauvage»).



**Anne Cunéo** (Paris, 1936 - Vaud, 2015), est une écrivaine, réalisatrice, metteuse en scène, cinéaste, journaliste et traductrice. Elle aborde tous les genres littéraires (récits autobiographiques, documentaires, pièces de théâtre et poésie). Elle est récompensée par de nombreux prix tout au long de sa carrière, notamment pour son premier roman «Station Victoria» sorti en 1989.



**Alice Rivaz** (Rovray, 1901 - Genthod, 1998), est une écrivaine suisse passionnée de musique et de littérature. Son premier roman «Nuages dans les mains» paraît en 1940, suivi de «Comme le sable» en 1946 et «la Paix des ruches» en 1947. Son œuvre est d'abord marquée par la question de la femme dans la société et celle des minorités, ainsi que par des réflexions sur l'amour et la solitude. Elle poursuit son activité littéraire en dénonçant l'égoïsme et l'indifférence de la société face aux humbles. Elle reçoit tout au long de sa carrière divers prix (Schiller, C.F. Ramuz, etc.).



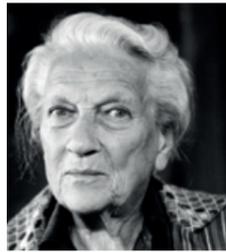
**Ursula Andress** (Ostermundigen, 1936). Son rôle dans James Bond 007 contre Dr. No lui apporte un Golden Globe et une notoriété mondiale. Les autres films notables durant sa carrière sont : Quoi de neuf, Pussycat, Les Tribulations d'un Chinois en Chine, Soleil rouge et Le Choc des titans.



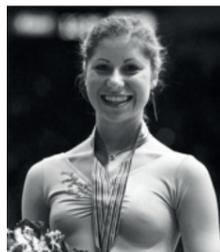
**Sophie Taeuber-Arp** (Davos, 1889 - Zürich, 1943) est une artiste, peintre, et sculptrice ayant participé au mouvement dada, puis surréaliste avec son mari Jean Arp. Son œuvre marquée par la géométrie et le rythme, embrasse des formats bidimensionnels (tableaux, travaux sur tissus), tridimensionnels (sculpture, reliefs) et vivants (danse, théâtre).



**Jeanne Hersch** (Genève, 1910 – Genève, 2000) est une philosophe, reconnue internationalement, dont le concept de liberté est au centre de son œuvre. Professeure de philosophie à l'Université de Genève, elle est directrice de la division philosophique de l'Unesco et représentante de la Suisse au conseil exécutif de cette même organisation. En 1968, pour célébrer le 20ème anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, elle entreprend un ouvrage capital, Le droit d'être un homme, dans lequel elle réunit des milliers de textes de cultures et d'époques différentes évoquant la dignité de la personne.



**Ella Maillart** (Genève, 1903 - Chandolin, 1997), est une voyageuse, écrivaine et photographe, attirée très tôt par le sport et le dépassement de soi. À 16 ans, elle fonde le premier club féminin de hockey sur terre en Suisse romande. Puis, elle s'investit notamment dans la voile et le ski. Attirée par le cinéma russe, elle part à Moscou pour faire un reportage, dont elle tire son premier livre «Parmi la jeunesse russe». Par la suite, elle parcourt l'Asie soviétique et entreprend un voyage de 6'000 km de Pékin à Srinagar. Puis, elle traverse l'Inde, l'Afghanistan, l'Iran, la Turquie et en tire des reportages. En 1939, elle part en Ford de Genève à Kaboul avec Annemarie Schwarzenbach.



**Denise Biellman** (Zurich, 1962 – à ce jour) est une patineuse artistique suisse. Elle remporte 16 compétitions internationales entre 1970 et 1981. Elle réussit le premier triple Lutz féminin en 1978 et donne son nom à la fameuse pirouette «Biellmann» (1981). Elle est nommée sportive suisse du siècle en 1995.



**Catherine Kousmine** (Khvalynsk en Russie, 1904 – Lutry, 1992) est une médecin suisse d'origine russe. Elle est l'une des fondatrices de la médecine orthomoléculaire. Elle œuvre pendant toute sa vie pour démontrer l'existence d'un lien étroit entre l'état de santé et l'alimentation. Elle s'intéresse notamment au cancer, à la sclérose en plaques et à la polyarthrite chronique évolutive.



**Elisabet Charlotte Rist** dit Pipilotti Rist (Grabs, 1962) est une productrice, réalisatrice de vidéos et plasticienne. Membre fondatrice du groupe de musique «Les reines prochaines», elle a été la première directrice artistique de l'Exposition nationale suisse de 2002 (Expo.02).



**Carla Del Ponte** (Bignasco, 1947) est une magistrate, anciennement juge d'instruction à Lugano puis procureure du canton du Tessin et procureure générale de la Confédération suisse (1994). Elle est nommée en 1999 procureure du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), afin de poursuivre les personnes accusées d'atteintes aux droits humains. De 2008 à 2011, elle est ambassadrice de Suisse en Argentine. Dès septembre 2012, elle est membre de la commission d'enquête indépendante chargée d'enquêter en Syrie, dont elle démissionne en août 2017.



**Annemarie Schwarzenbach** (Zürich, 1908 - Sils, 1942), est une écrivaine, journaliste et aventurière suisse. Après des études d'histoire et de littérature à Zürich et à Paris, elle commence à écrire pour la presse helvétique. Amie de la fratrie Mann, elle les soutient dans leur lutte contre le nazisme. En 1933, elle effectue son premier voyage en tant que journaliste en Espagne, suivront d'autres voyages en Iran, en URSS, aux États-Unis d'Amérique et au Congo, accompagnant parfois Ella Maillart.



**Anne Richard** (Lausanne, 1968), est une actrice, scénariste et conteuse. Elle est connue du grand public grâce à la série Boulevard du Palais, où elle incarne une juge. Elle s'illustre également au théâtre. Outre ses talents d'actrice et scénariste, elle écrit et raconte des contes pour les tout-petits.



**Martina Hingis** (Kosice, 1980) est une joueuse de tennis professionnelle. Elle détient le record de la plus jeune gagnante d'un titre du Grand Chelem en simple et de la plus jeune numéro un mondiale de l'histoire du tennis. Après une pause, elle revient sur le circuit professionnel en double en 2013. Elle atteint deux fois la finale de Roland Garros, seul titre du Grand Chelem qui manque à son palmarès.



**Vreni Schneider** (Glaris 1964) est une skieuse alpine suisse. Elle possède le plus beau palmarès du ski suisse féminin avec 3 titres olympiques, 3 titres de championne du monde, 3 coupes du monde au classement général et 55 victoires en coupe du monde. Elle est également nommée sportive suisse du siècle.



**Erika Hess** (1962) est une skieuse alpine suisse. La championne arrête ses études à l'âge de 16 ans pour se consacrer entièrement au ski. En 1987, elle met un terme à sa carrière en remportant deux médailles d'or aux Championnats du monde de 1987 à Crans-Montana. En 1982, elle est nommée sportive suisse de l'année.



**Géraldine Fasnacht** (Lausanne, 1980), est une sportive suisse (snowboard Freeride, Base jump et vol en Wingsuit), également conférencière. Elle totalise 23 podiums dont 11 victoires internationales en snowboard Freeride. En 2009, elle participe à la première expédition de Base jump en Antarctique dans le massif de l'Holtanna, dont est tiré un film.



**Sarah Marquis** (Delémont, 1972), est une marcheuse suisse sur longues distances, passionnée par la vie sauvage. Elle effectue de nombreuses randonnées en solo (côte ouest des USA – 4'260km en 4 mois, traversée des déserts australiens - 14'000km, cordillère des Andes - 7'000km, 1'000 jours de la Sibérie à l'Australie) et écrit plusieurs livres («L'aventurière des sables», «Sauvage par nature»). Elle est nommée aventurière de l'année 2014 par le magazine National Geographic.

# Les produits typiques



# Vaud



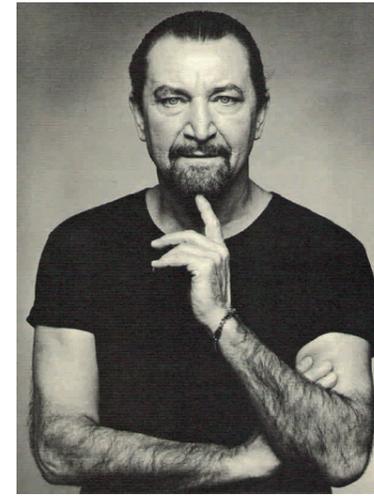
Montreux Jazz festival, fondé par Claude Nobs



Meeting d'athlétisme «Athletissima», Lausanne



Claude Nicollier, astronaute



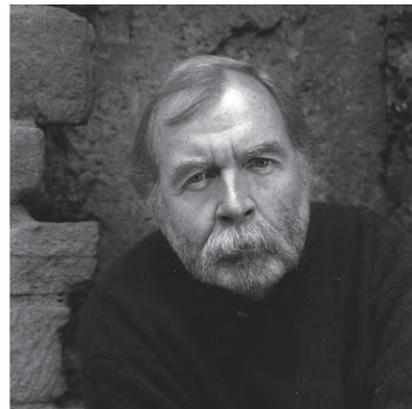
Maurice Béjart, danseur, chorégraphe et fondateur du Ballet Béjart à Lausanne



Musée à la mémoire de Charlie Chaplin, Corsier-sur-Vevey (la statue se trouve à Vevey)



Musée Olympique, Lausanne



Jacques Chessex, écrivain



Paléo festival, Nyon



Charles Ferdinand Ramuz, écrivain



Siège du CIO, Lausanne



Palais de Rumine, Lausanne

# Vaud



La Cathédrale de Lausanne



Stanislas Wawrinka, tennisman vaudois, né à Lausanne en 1985



Le papet, plat culinaire typique du canton de Vaud



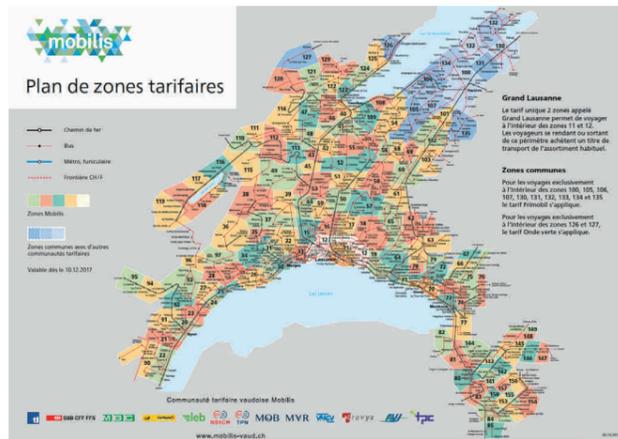
Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), Lausanne



Notre-Dame du Valentin, Lausanne



Musée de l'alimentation, Vevey



Mobilis, le réseau de transports publics dans la canton de Vaud



Fête des Vignerons, Vevey



Château Saint-Maire, Lausanne

# de Renens



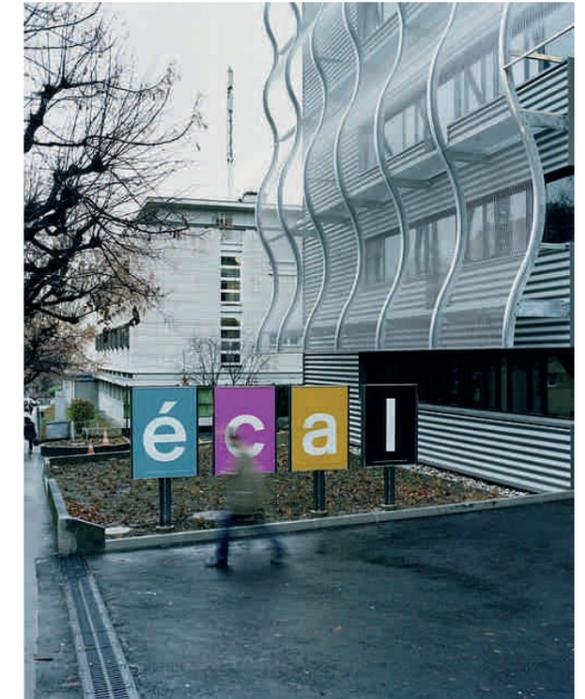
Gymnase de Renens



Bibliothèque interculturelle Globlivres



Théâtre Kléber Méleau



ECAL, École cantonale d'art de Lausanne



Carlos Leal, acteur



Henri Dès, auteur-compositeur



La Ferme des Tilleuls, lieu culturel

# Renens



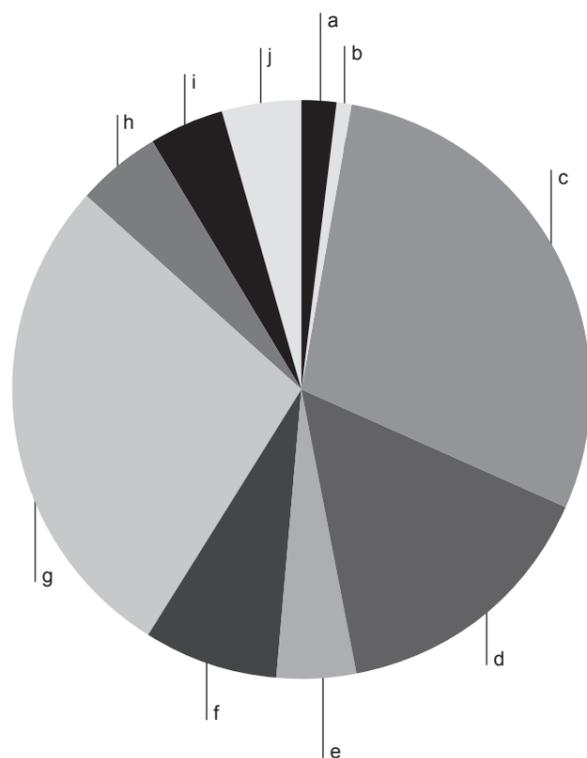
# Le saviez-vous

1. Quelques éléments géographiques de taille («les **plus**») en Suisse:
  - le canton des Grisons est le plus grand canton de Suisse;
  - le lac de Neuchâtel est le plus grand lac entièrement suisse;
  - Zurich est la ville la plus grande de Suisse;
  - Schaffhouse est le canton le plus au nord de la Suisse.
2. M. Grégoire Junod a été élu **Syndic de Lausanne** pour la législature 2016-2021. Il est responsable de la Direction de la culture et du développement urbain.
3. Le terme **chef-lieu** désigne la ville principale d'une unité administrative ou territoriale. Par exemple, dans le canton de Vaud, le chef-lieu du district Riviera-Pays d'Enhaut est la ville de Vevey. La ville de Lausanne est quant à elle le chef-lieu du canton de Vaud.
4. Le LEB (Lausanne-Echallens-Bercher) est un train qui circule de «Lausanne-Flon» à «**Bercher**» (arrêt terminus), en passant par Echallens.
5. Lausanne possède également, en plus du LEB, deux lignes de **métro** appelées M1 (de «Lausanne-Flon» à «Renens Gare») et M2 (de «Ouchy-Olympique» à «Croisettes»).
6. Le **Ministère public** est une autorité de justice pénale. Il est chargé de conduire les investigations (enquêtes) lorsqu'une personne est soupçonnée d'avoir commis une infraction; il défend aussi la société devant les tribunaux.
7. Le **chancelier** est le porte-parole du gouvernement fédéral (chancelier de la Confédération) ou du gouvernement cantonal (chancelier d'Etat). Dans certaines communes, le porte-parole de l'exécutif (Municipalité dans le canton de Vaud) s'appelle également le chancelier communal.
8. La **Landsgemeinde** est un outil de la démocratie directe. Lors d'élections et de votations, cette assemblée, qui se tient au niveau communal ou cantonal, permet à chaque personne de voter à main levée. Elle n'existe désormais que dans deux cantons: Glaris et Appenzell Rhodes-intérieures.
9. La **neutralité suisse** signifie, entre autres, que les autorités suisses ne prennent pas parti lors des conflits. La Suisse est ainsi restée officiellement neutre lors de la Première et de la Seconde Guerre mondiale. Cependant, la Suisse possède sa propre armée et le service militaire est en principe obligatoire pour les hommes de nationalité suisse. Pour les femmes, il est facultatif.
10. En 1992, la Suisse a suspendu son adhésion à l'Union européenne et a choisi l'option de négocier des **accords bilatéraux** (au cas par cas) pour chaque problématique.
11. Le terme «**Vaud**» dérive du mot «Wald» qui signifie forêt et, par extension, pays des forêts.
12. La **langue officielle** la plus parlée en Suisse est l'allemand; toutefois, la population des cantons germanophones utilise généralement le suisse-allemand (le **Schwyzerdütsch**) pour communiquer au quotidien.
13. L'acronyme **CH** signifie Confédération Helvétique, découlant du latin Confoederatio Helvetica. Le «ch» figure sur les adresses internet suisses (www.renens.ch par exemple).
14. Le **Röstigraben** est une expression d'origine suisse-allemande, traduite en français par la «barrière de Rösti». S'il existe, le Röstigraben marque une différence linguistique, des différences culturelles et des différences de mentalités, qui se manifestent en particulier lors des votations fédérales entre la Suisse romande et la Suisse allemande. Mais que veut dire «röstis»? Les röstis sont un plat d'origine suisse-allemande, composé de pommes de terre râpées et consommé dans toute la Suisse.



# Le saviez-vous

15. En Suisse, les **impôts** sont obligatoires pour toutes les personnes suisses ou étrangères qui ont un revenu en Suisse.
- A quoi servent les impôts et comment sont-ils répartis?
  - Chaque fois qu'il dépense 100 francs, l'Etat consacre...
- a CHF 1.98 à la culture et aux loisirs
  - b CHF 0.95 à l'environnement
  - c CHF 28.97 à l'enseignement
  - d CHF 15.26 à la santé
  - e CHF 4.47 au trafic
  - f CHF 7.49 à la sécurité publique
  - g CHF 27.55 à la prévoyance sociale
  - h CHF 4.80 aux finances et impôts
  - i CHF 4.26 à l'économie publique
  - j CHF 4.27 à l'administration générale



Répartition selon comptes 2016  
<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/impots/les-impots-a-quoi-ca-sert/>

16. Le **parti socialiste** est un parti politique situé à gauche.

Les partis de **gauche à droite** :

Les partis sont indispensables au bon fonctionnement de la démocratie : ils contribuent à la formation de l'opinion politique, proposent des candidats pour l'exercice de tâches publiques et lancent des initiatives et des référendums. Ils se distinguent les uns des autres par leur vision de l'État, de la société et de l'économie. Les partis de gauche sont en faveur d'un État social bien développé, les partis à la droite du centre militent surtout pour une politique économique libérale et la responsabilité individuelle. Hormis la question

gauche-droite, les enjeux portent sur l'environnement, l'ouverture de la Suisse face à l'Europe et aux organisations internationales ainsi que les valeurs libérales (p. ex. partenariat entre personnes de même sexe). Les partis du centre soutiennent, selon les sujets, les partis de gauche ou les partis de droite. La Suisse compte de nombreux partis, dont aucun n'a la majorité au plan fédéral. Quatre partis atteignent chacun une force de plus de 10% au Conseil national (UDC : 29 %, PS : 19 %, PLR : 16 %, PDC : 12 %). La plupart des partis sont représentés dans toutes les régions linguistiques. Au sein des mêmes partis, il y a toutefois des tendances divergentes selon les régions linguistiques et les cantons.



Que signifie «à gauche» ?

- Plus d'État social, moins d'inégalités dans la société
- Les intérêts des travailleurs avant tout
- Pour les contrôles des prix et le service public
- Pour un renforcement de la politique de la paix, pour une réduction de l'armée

Que signifie «à droite» ?

- Pour la liberté et la responsabilité individuelle, rôle subsidiaire pour l'État
- Les intérêts des employeurs avant tout
- Liberté d'entreprise, incitations économiques
- Pour une défense nationale forte

# Réponse aux questions

## GÉOGRAPHIE

---

### Questions fédérales

- 1 Le Saviez-vous?, p.31
- 2 pp.31-32
- 3 Le Saviez-vous?
- 4 p.32
- 5 p.40
- 6 p.31
- 7 p.12, p.16
- 8 p.32, p.35
- 9 p.31
- 10 p.29, p.31
- 11 Le Saviez-vous?
- 12 p.34
- 13 pp.33-34
- 14 Le Saviez-vous?
- 15 p.33
- 16 p.9

### Questions cantonales

- 1 p.9, p.29, pp.31-32
- 2 p.29, pp.31-32
- 3 p.29
- 4 Le Saviez-vous?
- 5 p.29
- 6 p.29, p.31
- 7 p.29, p.33
- 8 p.30
- 9 p.30
- 10 p.30
- 11 p.29
- 12 p.29
- 13 Le Saviez-vous?

14 p.29

15 p.44

16 Le Saviez-vous?

## CIVISME

---

### Questions fédérales

- 1 p.22
- 2 p.21, p.22
- 3 p.21
- 4 p.11
- 5 p.25
- 6 p.13
- 7 p.12
- 8 p.26
- 9 p.21
- 10 p.15, p.21, p.22
- 11 p.11
- 12 p.11
- 13 p.13
- 14 p.21
- 15 Le Saviez-vous?
- 16 p.18

### Questions cantonales

- 1 p.22
- 2 Le Saviez-vous?
- 3 p.13
- 4 p.15
- 5 p.20
- 6 p.22
- 7 p.23
- 8 p.20
- 9 p.20

10 p.17

11 p.16

12 Le Saviez-vous?

13 p.9

14 p.24

15 Le Saviez-vous?

16 p.24

## HISTOIRE

---

### Questions fédérales

- 1 p.40
- 2 pp.39-40
- 3 p.40
- 4 p.41
- 5 p.7
- 6 p.39
- 7 p.39
- 8 p.7
- 9 p.40
- 10 Le Saviez-vous?
- 11 p.41
- 12 Le Saviez-vous?
- 13 p.39
- 14 p.39
- 15 p.39
- 16 Le Saviez-vous?

### Questions cantonales

- 1 Le Saviez-vous?
- 2 p.38
- 3 p.38
- 4 p.38
- 5 p.41

6 p.38

7 p.38

8 p.38

9 p.38

10 p.38

11 p.41

12 p.38

13 p.38

14 p.38

15 p.41

16 p.38

## SOCIAL

---

### Questions fédérales

- 1 Le Saviez-vous?
- 2 Le Saviez-vous?
- 3 Le Saviez-vous?
- 4 Le Saviez-vous?
- 5 p.41
- 6 p.35
- 7 p.36
- 8 Le Saviez-vous?
- 9 Le Saviez-vous?
- 10 p.41
- 11 p.41
- 12 p.41
- 13 p.41
- 14 p.41
- 15 p.41
- 16 Le Saviez-vous?

### Questions cantonales

- 1 p.45

2 p.32; p.35

3 p.44

4 p.44

5 p.44

6 p.44

7 p.44

8 p.44

9 p.44

10 p.45

11 p.45

12 p.16

13 p.45

14 p.45

15 Le Saviez-vous?

16 p.45